

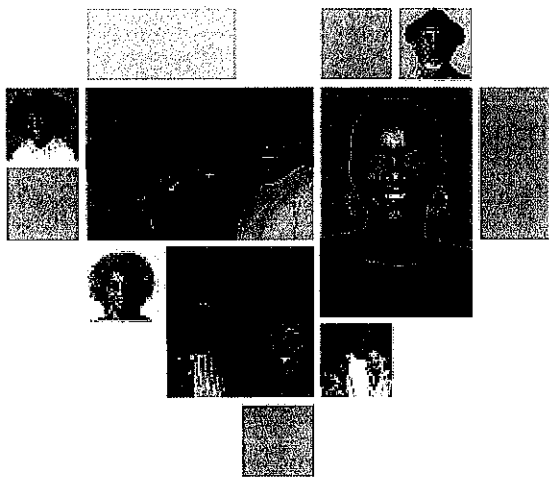
BILAN



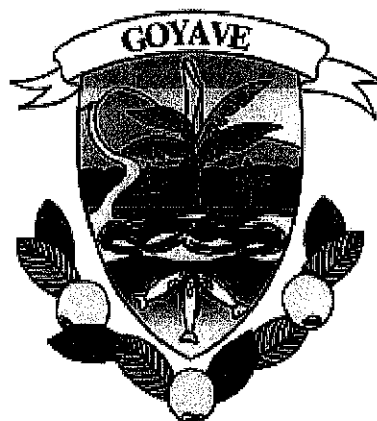
CONCERTATION PUBLIQUE

**DU 24 MARS
AU 30 JUIN** 2025

VOTRE AVIS COMPTE !



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE



GOYAVE

COEUR DE VILLE

ENSEMBLE, RÉALISONS LE PROJET DE

L'HOTEL DE VILLE

GADELOUPE

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Hôtel de Ville et place centrale de Goyave | Bilan de la concertation | Page 1

SOMMAIRE

I. EN GUISE D'INTRODUCTION.....	4
1. ÉTAT DE L'HÔTEL DE VILLE	4
2. AMBITIONS URBAINES DU CENTRE-BOURG.....	5
3. ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION	8
II. RAPPEL DU CADRE DE LA CONCERTATION.....	10
1. CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION	10
2. MODALITÉS MATÉRIELLES DE LA CONCERTATION	12
3. OUTILS DE LA CONCERTATION.....	13
III. ORGANISATION DE LA CONCERTATION	16
1. L'ÉQUIPE DE CONCERTATION DE LA VILLE DE GOYAVE.....	16
2. LES RÉUNIONS DE TRAVAIL ET DOCUMENTS D'ORGANISATION.....	16
3. LA COMMUNICATION DÉDIÉE À LA CONCERTATION.....	16
4. LE RÔLE DES ÉLUS DANS LA CONCERTATION	19
IV. CONTRIBUTIONS COLLECTÉES.....	21
1. CONTRIBUTION DES AGENTS MUNICIPAUX.....	21
2. CONTRIBUTION DES HABITANTS	27
3. CONTRIBUTION DES ÉCOLIERS	34
4. CONTRIBUTION DES COMMERÇANTS.....	41
VI. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE LA CONCERTATION.....	45
1. CONTEXTE ET PORTÉE DE LA CONSULTATION.....	45
2. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES PUBLICS CONSULTÉS	45
3. PRINCIPAUX POINTS D'ACCORD ENTRE LES CONTRIBUTEURS	46
4. PRINCIPALES DIVERGENCES ENTRE LES CONTRIBUTEURS	46
5. PROPOSITIONS CONSENSUELLES POUR LE FUTUR HÔTEL DE VILLE.....	47

AR-Préfecture de Basse-Normandie

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

6.	PROPOSITIONS CONSENSUELLES POUR LA FUTURE PLACE CENTRALE	48
7.	DEMANDES FORMULÉES À L'AUTORITÉ PUBLIQUE.....	49
8.	ENJEUX DÉMOCRATIQUES ET PARTICIPATIFS SOULEVÉS	50
9.	RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES	50
10.	EN GUISE DE CONCLUSION.....	51
ANNEXES AU BILAN DE CONCERTATION.....		52
1.	COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP AGENTS N° 1 (24 MARS 2025)	52
2.	COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP AGENTS N° 2 (31 MARS 2025)	57
3.	COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP HABITANTS N°1 (12 AVRIL 2025).....	61
4.	COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP HABITANTS N° 2 (6 MAI 2025).....	69
5.	CONTRIBUTIONS ÉCRITES DANS LE REGISTRE DE CONCERTATION PUBLIQUE	74
6.	CONTRIBUTIONS ÉCRITES DÉPOSÉES DANS LA BOÎTE À IDÉES.....	77
7.	CONTRIBUTION ÉCRITE POSTÉE SUR L'ADRESSE MAIL DÉDIÉE.....	79
8.	CONTRIBUTIONS DES COMMERÇANTS	81

I. EN GUISE D'INTRODUCTION

Approuvée en 2017, la planification urbaine de la commune acte, au profit de sa population de 7.780 habitants, une nouvelle organisation de l'espace communal et une meilleure intégration urbaine des équipements publics. Ainsi, toute implantation et réhabilitation d'équipements doit prendre en compte l'ensemble des composantes urbaines et veiller ainsi à un fonctionnement optimal car harmonieux du territoire.

La stratégie de développement de la commune vise à garantir cette cohérence d'ensemble et se décline par des orientations sectorisées de développement et d'aménagement.

L'Hôtel de ville de Goyave se situe dans l'espace urbain du Bourg à proximité des établissements scolaires, de logements collectifs et pavillonnaires. Elle a été construite au milieu des années 1990 sur un terrain d'assiette de 6.784 m² correspondant à la parcelle AL564. Sa mise en service s'est opérée en 1998 et présente donc une durée d'exploitation de 28 ans.

L'Hôtel de ville était anciennement situé sur la frange Est le long de la rue de la Liberté (RD33), à la place de l'actuel Hall des Sports. Ce déplacement géographique a constitué une étape charnière dans la réorganisation du bourg avec un positionnement central de cet équipement majeur.

1. ÉTAT DE L'HÔTEL DE VILLE

L'Hôtel de ville de Goyave souffre de désordres visibles sur la structure des bâtiments et de dysfonctionnements des installations techniques. Cet état de fait entraîne donc un risque pour l'ensemble des occupants (public et personnel administratif).

Afin d'endiguer la détérioration de cet équipement stratégique et ainsi garantir sa durabilité et la mise en sécurité des occupants, une démarche de réhabilitation a été engagée en 2015.

Le diagnostic initial du maître d'œuvre rend compte d'un état général jugé très moyen avec les conclusions suivantes :

- État de dégradation avancé et vétusté de certaines parties de l'ouvrage ;
- Altération considérable des bétons qui est le principal désordre de cette construction, due principalement :
 - À la détérioration de l'étanchéité de l'ensemble des toitures terrasses accessibles ou pas (minéral ou végétal), des verrières et du skydome ;
 - Aux conséquences désastreuses de l'ancien réseau de climatisation (hors service) ;
 - Aux différents trous effectués dans les murs de rampanage, permettant la climatisation des locaux ;
- Abondance d'humidité et de remontées capillaires dans l'ensemble des murs du RDC Bas des 3 bâtiments due à :
 - La présence de la nappe phréatique qui passe dans le secteur ;
 - L'absence de drainage adapté en périphérie de l'immeuble ;
 - La défaillance généralisée de l'étanchéité des Toitures Terrasses Accessibles ;
 - La défectuosité et l'usure des joints de dilatation ;
 - Le dysfonctionnement des gouttières, des évacuations EP et des boîtes à Eaux ;
- Infiltrations d'eaux en cascade dans l'ensemble des volumes de l'établissement ;
- Diagnostic spécifique des réseaux (passage de caméra) EU/EV, EP, et VMC, reste à mener ;

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

- Mise aux normes du local TGBT ;
- Présence de services inadaptés dans la Mairie, leurs délocalisations qui sont à envisager (Bibliothèque et Police municipale) ;
- Dysfonctionnement du Hall d'Accueil/Standard N°1 de la Mairie et du service de l'État Civil, le rendre plus accueillant ;
- Non-conformité de certains bureaux (exigus, moins de 9 m² pour 3 employés, discrétion des échanges), mise en conformité à la législation du travail ;
- Absence de vestiaires et de rangement affecté aux agents du service d'entretien journalier ;
- Non-conformité de l'accessibilité PMR concernant l'ensemble des niveaux des 3 bâtiments.

Le montant des travaux de réhabilitation était estimé à 2,8 M€ TTC (valeur 2015). Au final, la réhabilitation n'a pas été engagée.

2. AMBITIONS URBAINES DU CENTRE-BOURG

L'Hôtel de ville constitue un équipement structurant par excellence et est déterminant dans l'organisation urbaine d'un centre-bourg.

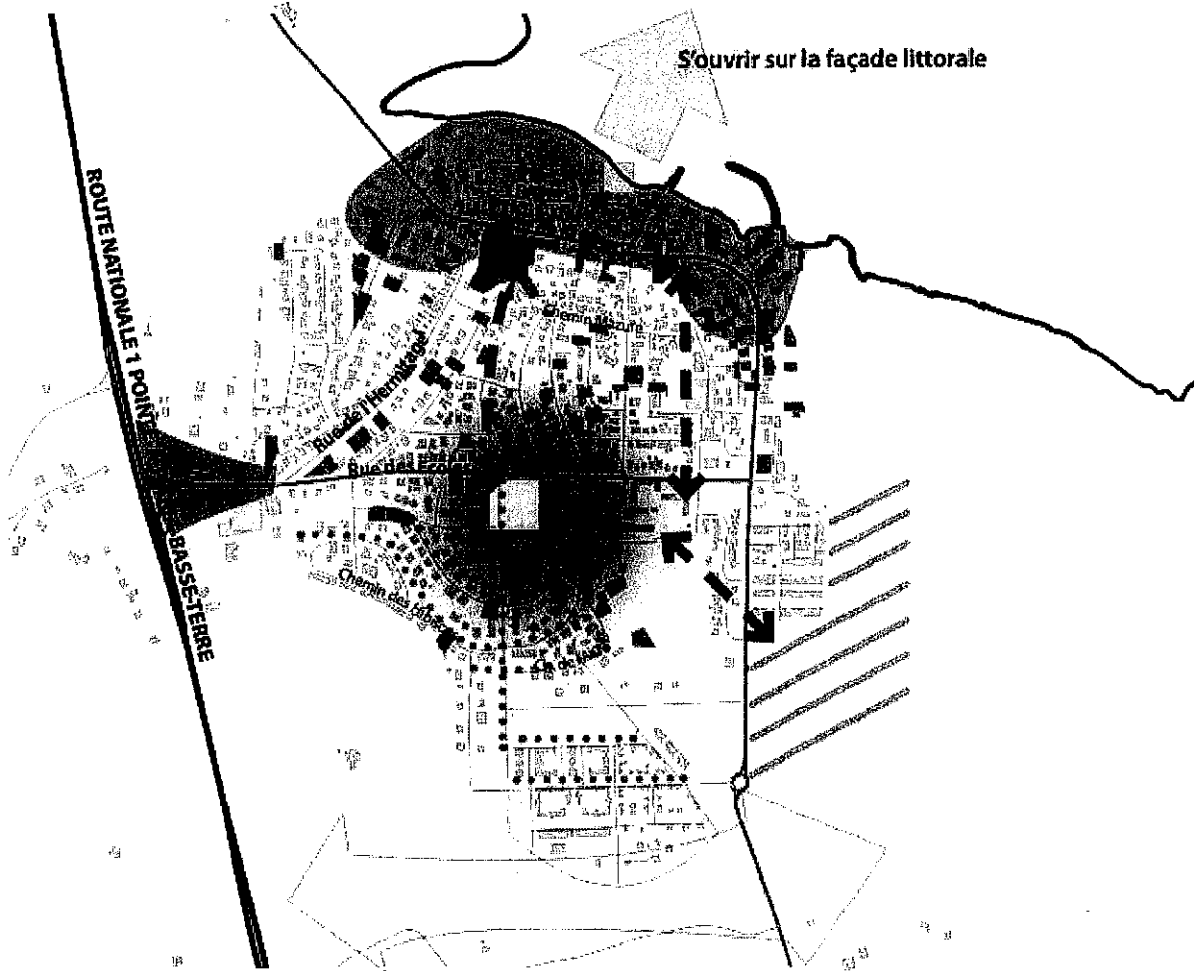
La volonté politique s'est exprimée au travers d'un développement urbain maîtrisé tenant compte des valeurs intrinsèques du territoire qui fondent son identité rurale, son environnement préservé et le cadre de vie des habitants. L'un des points majeurs porte sur la mise à niveau des équipements et la qualification de véritables espaces publics, lieux de vie adaptés aux besoins actuels et futurs de la population et participant à un réel confort de vie.

Partant du constat d'une dynamique urbaine subie et d'une forte mutation du bourg qui s'est déplacé depuis le front Est du port jusque sur les hauteurs plus à l'Ouest, le renouvellement et la réorganisation du centre-bourg s'érigent en priorité avec comme point d'orgue la définition d'une centralité forte au niveau de l'Hôtel de ville.





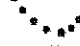


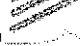

Les principes et les orientations d'aménagement et de développement du plan local d'urbanisme de la ville sur le centre-bourg sont indiqués dans les croquis ci-après.

Une réflexion sur l'aménagement de l'esplanade de la mairie en lieux de vie partagé et mutualisé a été initiée et rend compte d'une intention de traitement particulier de cet espace.

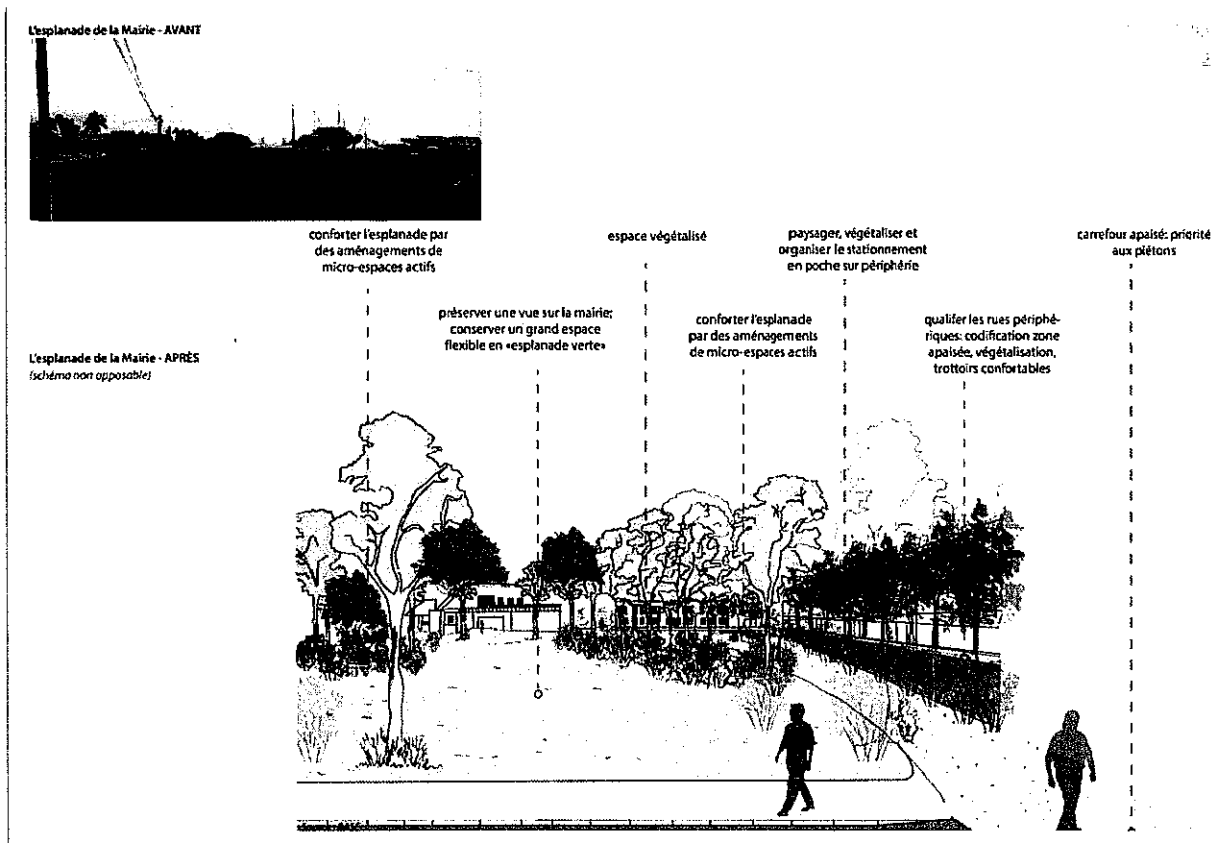
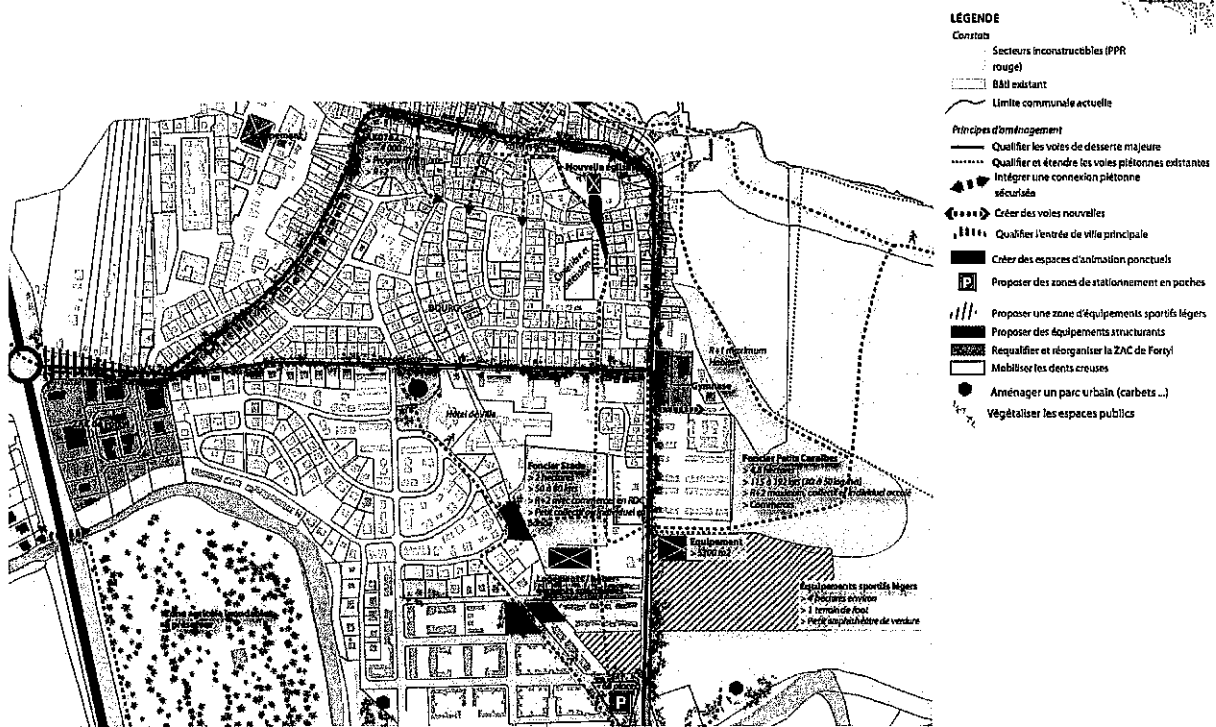
A DES AMBITIONS POUR LE BOURG



LEGENDE

-  Affirmer une véritable centralité autour de l'Hôtel de Ville
-  Revitaliser le centre ancien
-  Mettre en place des points qualifiés d'intensité et de dynamisme commercial (marchés...)
-  Reconquérir les dents creuses
-  Favoriser la végétalisation du paysage urbain
-  Reconnecter les quartiers du bourg
-  Déployer une zone récréative et sportive sur la zone de la Petite Caraïbe
-  Créer un espace paysager tampon sur les abords de la Petite Rivière à Goyave
-  Qualifier l'entrée de ville depuis la nationale 1

OAP N°1A _ CENTRE-BOURG



AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

3. ENJEUX ET OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

La stratégie de concertation mise en œuvre vise globalement à mettre la population goyavienne au cœur du projet de réaffirmation et de réaménagement d'une centralité urbaine autour d'un nouvel Hôtel de Ville, ceci afin d'améliorer le fonctionnement urbain de la ville et d'offrir à la population un espace de qualité et un équipement fonctionnel et moderne. En plus du respect des différentes réglementations, ce projet vise en trame de fond une amélioration des services rendus.

Cette stratégie se décline autour des objectifs suivants :

- **Permettre à la population d'appréhender correctement la situation et les enjeux**, en d'autres termes de bien comprendre les contraintes de renouvellement urbain liées au projet, ainsi que les conséquences/nuisances qui en découleront ;
- **Permettre à la population d'apporter sa contribution à la démarche**, en d'autres termes de formuler des observations, de donner leur perception sur le devenir de l'espace et de formuler leurs attentes vis-à-vis du bâtiment de la mairie ;
- **Amener la population à adhérer pleinement aux orientations qui seront prises**, en d'autres termes, anticiper les éventuelles levées de bouclier, et désamorcer les possibles contestations.

6 catégories d'acteurs ont été consultées :

- Les habitants riverains du futur équipement ;
- Les autres habitants ;
- Les agents établis dans le futur bâtiment ;
- Les associations intervenant sur le territoire communal ;
- Les élèves des établissements scolaires environnants ;
- Les commerçants.

Des modalités de concertation différenciées ont été mises en place pour chacune de ces cibles.

Compte tenu de la portée décisionnaire de leurs contributions et de leurs arbitrages, en amont et en aval de la concertation, les élus de la ville n'ont pas été considérés comme des cibles de la concertation et les temps d'échanges et les séances de travail organisés avec ces derniers n'ont pas été intégrés au bilan. Ainsi, conformément aux dispositions de l'article L103-4 du Code de l'urbanisme, le présent bilan ne rend compte que des actions de concertation conduites auprès du public.

Les habitants

Les habitants de la ville de Goyave sont sans conteste LES acteurs de la concertation qui a été conduite. Vivant leur ville au quotidien, ils en ont l'« expertise d'usage ».

Nous avons fait le choix d'apporter un intérêt tout particulier à la parole et aux contributions des habitants riverains du futur équipement et des aménagements publics qui l'environneront, notamment parce qu'ils seront les principaux acteurs impactés par les travaux qui seront menés.

Les agents

La concertation des agents traduit la volonté d'acculturer l'administration communale et ses représentants à la dynamique de renouvellement urbain initiée. Le postulat qui sous-tend cette concertation interne est que les agents sont certainement les mieux placés pour contribuer à

AR-Préfecture de la Région de la Haute-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

la réflexion (pour le bâtiment du futur Hôtel de Ville du moins) et formuler des préconisations adaptées à leur réalité et à leurs besoins au quotidien. Ils seront en effet, pour ainsi dire, les premiers acteurs concernés par les transformations qui affecteront le futur Hôtel de Ville

Les associations

La concertation des associations, qui contribuent à l'animation du territoire au quotidien, représente une opportunité de trouver de puissants relais auprès des habitants non directement touchés par la démarche de concertation. Malheureusement, aucun acteur associatif n'a répondu au questionnaire qui leur a été envoyé dès le début de la concertation.

Les élèves

La concertation des élèves procède du postulat selon lequel le futur aménagement aura davantage d'impact et sera davantage respecté s'il associe les jeunes générations de la commune, et qu'elles s'en sentent co-autrices, donc co-responsables.

La consultation de ce public a été mise en place avec l'autorisation et le concours actif des établissements scolaires, et a été grandement facilitée par l'implication des enseignants.

Les commerçants

La future centralité urbaine ne vivra pleinement que si les commerçants s'en emparent également. Par ailleurs, les commerces sont des lieux d'échanges, mais aussi de propagation possible de « cancans ». C'est pourquoi il nous a semblé important d'associer les commerçants au processus de concertation.

II. RAPPEL DU CADRE DE LA CONCERTATION

1. CADRE JURIDIQUE DE LA CONCERTATION

Rappel des obligations de concertation pour les projets et opérations d'aménagement et de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie

Conformément au chapitre III du Code de l'urbanisme intitulé « Participation des habitants » (articles L103-1 à L103-7), les points suivants apparaissent déterminants (les éléments saillants sont surlignés par nos soins) :

« Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées :

(...) 3° Les projets et opérations d'aménagement ou de construction ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique, dont la liste est arrêtée par décret en Conseil d'État » (Article L103-2) ;

« Les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation sont précisés par :

1° L'autorité administrative compétente de l'État lorsque la révision du document d'urbanisme ou l'opération sont à l'initiative de l'État ;

2° Le représentant légal de la société SNCF Réseau mentionnée à l'article L. 2111-9 du code des transports ou de sa filiale mentionnée au 5° du même article lorsque l'opération est à l'initiative de l'une de ces deux sociétés ;

3° **L'organe délibérant de la collectivité** ou de l'établissement public dans les autres cas. Toutefois, lorsque la concertation est rendue nécessaire en application du 2° ou du 3° de l'article L. 103-2 ou lorsqu'elle est organisée alors qu'elle n'est pas obligatoire, les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation peuvent être précisés par le président de l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement public compétent. » (Article L103-3)

« Les modalités de la concertation **permettent**, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, **au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis** par les dispositions législatives ou réglementaires applicables **et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées** par l'autorité compétente. » (Article L103-4)

« A l'issue de la concertation, l'autorité mentionnée à l'article L. 103-3 en arrête le **bilan**.

Lorsque le projet fait l'objet d'une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre I^{er} du code de l'environnement, le bilan de la concertation est joint au dossier de l'enquête. » (Article L103-6)

Rappel des modalités de la concertation définies dans la délibération du conseil municipal du 25 février 2025

La Ville de Goyave a souhaité mettre en place une concertation large et transversale de toutes les catégories d'acteurs de la gouvernance locale. L'ambition et les objectifs de ce dispositif de concertation – dont le présent bilan restitue les principales réalisations et les principaux résultats – sont inscrits dans la délibération du Conseil Municipal de Goyave, adoptée à l'unanimité des présents, le 25 février 2025.

Délibération du 25 février 2025 portant sur la concertation relative au projet de l'hôtel de ville

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Introduction

Le développement urbain de la ville de Goyave requiert la mise à niveau des équipements publics et la qualification des espaces publics pour répondre aux besoins actuels et futurs de la population. L'Hôtel de ville représente la maison du peuple et constitue l'équipement structurant majeur dans l'organisation urbaine du bourg. Ce bâtiment stratégique mérite des actions fortes pour garantir sa pérennité. Son esplanade nécessite également un traitement particulier pour la transformer en un lieu de vie partagé, une véritable place fréquentée par tous. À ce titre, la collectivité ambitionne de mener une opération d'envergure d'aménagement et d'amélioration de ce bâtiment pour un service d'encore meilleure qualité. Afin d'assurer la participation du public à la transformation de sa ville, une démarche de concertation et de communication est mise en place pour associer les habitants et acteurs du territoire et recueillir leurs précieuses contributions.

Contexte

Approuvée en 2017, la planification urbaine de la commune acte, au profit de sa population de 7.780 habitants, une nouvelle organisation de l'espace communal et une meilleure intégration urbaine des équipements publics. Bien entendu, l'Hôtel de ville constitue un équipement structurant par excellence et est déterminant dans l'organisation urbaine d'un centre-bourg.

Étape charnière dans la réorganisation du bourg de Goyave, le déplacement de l'Hôtel de ville est intervenu en 1998, offrant à cet équipement majeur un positionnement central dans l'espace urbain du Bourg, à proximité des établissements scolaires, ainsi que de logements collectifs et pavillonnaires. L'équipement a donc connu une durée effective d'exploitation de 28 ans.

L'Hôtel de ville de Goyave souffre aujourd'hui de désordres visibles sur la structure des bâtiments et de dysfonctionnements des installations techniques. Cet état de fait entraîne donc un risque pour l'ensemble des occupants (public et personnel administratif).

Afin d'endiguer la détérioration de cet équipement stratégique et ainsi garantir sa durabilité et la mise en sécurité des occupants, une démarche de réhabilitation a été engagée en 2015. Le diagnostic initial du maître d'œuvre rend compte d'un état général jugé très moyen avec en substance les conclusions suivantes :

- État de dégradation avancé et vétusté de certaines parties de l'ouvrage ;
- Altération considérable des bétons (principal désordre de cette construction) ;
- Abondance d'humidité et de remontées capillaires dans l'ensemble des murs du rez-de-chaussée bas des 3 bâtiments ;
- Infiltrations d'eaux en cascade dans l'ensemble des volumes de l'établissement ;
- Présence de services inadaptés dans la Mairie (Bibliothèque et Police municipale), conduisant à envisager leur délocalisation ;
- Dysfonctionnement du Hall d'Accueil/Standard N°1 de la Mairie et du service de l'état civil ;
- Non-conformité de certains bureaux par rapport à la législation du travail ;
- Absence de vestiaires et de rangement affecté aux agents du service d'entretien journalier ;
- Non-conformité de l'accessibilité PMR concernant l'ensemble des niveaux des 3 bâtiments...

En 2015, le montant des travaux de réhabilitation à réaliser était estimé à 2,8 M€ TTC.

La mise à niveau des équipements et la qualification de véritables espaces publics, lieux de vie adaptés aux besoins actuels et futurs de la population – participant à un réel confort de vie –, sont donc aujourd'hui des enjeux majeurs.

Partant du constat d'une dynamique urbaine subie et d'une forte mutation du bourg qui s'est déplacé depuis le front Est du port jusque sur les hauteurs plus à l'Ouest, le renouvellement

AR-Prefecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Reception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

et la réorganisation du centre-bourg s'érigent en priorité avec comme point d'orgue la définition d'une centralité forte au niveau de l'Hôtel de ville.

Hormis le CCAS et les services techniques qui sont délocalisés dans des bâtiments annexes, la mairie accueille à ce jour tous les services de la collectivité, soit un personnel de 70 agents.

Deux scénarios se présentent à la collectivité : soit la réhabilitation du bâtiment, soit la démolition/reconstruction, avec dans les deux cas une requalification de l'îlot au droit de la mairie.

Par ailleurs, une réflexion sur l'aménagement de l'esplanade de la mairie en lieu de vie partagé et mutualisé a été initiée, et témoigne d'une intention de traitement particulier de cet espace.

Objectifs de la concertation

1. Informer les citoyens sur les enjeux et les objectifs du projet de requalification ;
2. Recueillir les avis, idées et suggestions des habitants et des parties prenantes ;
3. Favoriser la participation citoyenne dans le processus de décision ;
4. Assurer la transparence et l'inclusivité dans l'élaboration du projet final.

Modalités de la concertation

La concertation se déroulera selon les modalités suivantes :

- Boîtes à idées : mise à disposition de « boîtes à idées » à la Mairie et dans ses annexes ;
- Focus groups : organisation de focus groups envisagés comme des temps d'intelligence collective, pour les habitants riverains du futur équipement, pour les autres habitants, ainsi que pour les agents municipaux ;
- Espaces de libre contribution : les agents municipaux pourront proposer des contributions audios ou vidéo libres via les réseaux sociaux, ainsi que des contributions écrites libres à partir d'un questionnaire qui leur sera transmis ;
- Consultation des élèves des établissements scolaires : la concertation des élèves sera conduite sur la base d'un kit pédagogique, intégrant une notice explicative à l'attention des enseignants, produit spécifiquement à partir des enjeux majeurs identifiés pour l'aménagement de la future centralité du Bourg ;
- Consultation des acteurs locaux : des enquêtes de terrain seront conduites à leur rencontre des commerçants situés à proximité ; un questionnaire sera envoyé par courrier, courriel ou via WhatsApp aux associations intervenant sur le territoire communal.

2. MODALITÉS MATÉRIELLES DE LA CONCERTATION

La présente concertation a été organisée conformément aux grands principes suivants :

1. Ne mettre en débat que des sujets dont certains (voire tous les) aspects sont ouverts à des modifications (les variants, les marges de manœuvre) et informer les participants des décisions déjà arbitrées (les invariants) ;
2. Mobiliser toutes les parties prenantes sans se limiter au premier cercle des habitués, en déployant des moyens adaptés pour faire venir ceux que l'on entend peu ;
3. Organiser le débat pour que la discussion ait lieu avec et surtout entre les participants, et que chacun puisse contribuer dans la mesure de ses capacités ;

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

4. Étudier sincèrement et attentivement toutes les propositions pour voir comment elles peuvent être intégrées au projet mis en discussion ;
5. En fin de processus, rendre compte aux participants des décisions prises en distinguant les contributions retenues, mises à l'étude et écartées, et en justifiant ces choix.

3. OUTILS DE LA CONCERTATION

La concertation repose d'abord et avant tout sur de l'interaction humaine :

- De la clarté et de la sincérité dans l'exposé des attendus (pas de « fausses promesses ») ;
- De la bienveillance et surtout de l'écoute active durant la concertation– être attentif aux faits, mais aussi aux émotions et aux valeurs portées par les participants ;
- Des feed-back (retours) rapides (pas plus d'une semaine de battement) et réguliers, afin que chacun puisse constater que sa parole est importante, et a été prise en compte par l'institution qui l'a sollicitée.

Cela suppose des personnes, des supports et des méthodes à la hauteur des enjeux.

LES EXPERTS MOBILISÉES

Les personnes mobilisées dans le cadre de la présente mission sont des experts aguerris en matière de concertation et de communication :

- **Antony MARAGNES** est consultant individuel en politiques publiques. Il justifie de 21 d'années d'expérience dans les domaines du conseil et de l'assistance technique aux autorités publiques (services de l'État, Région, Département, Communes, Intercommunalités, Sociétés d'Économie Mixte...) de Guadeloupe, où il est basé, et des autres collectivités françaises d'outre-mer. Il assiste ses clients dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques, programmes et projets structurants, en consultant extensivement et intensivement les parties prenantes ;
- **Karim MAHMOUD-VINTAM** est consultant en politiques publiques, spécialisé dans le champ de la concertation, et a conduit de nombreuses missions en la matière, dans l'Hexagone et en Guadeloupe.

LES SUPPORTS MOBILISÉS

- Le dossier de présentation du projet
- Les maquettes du projet
- Une boîte à idées
- Des supports PowerPoint à l'appui des temps de concertation
- Des paperboards
- Des post-it
- Des questionnaires ouverts
- Un guide d'entretien (pour les commerçants)
- Une adresse électronique dédiée à la collecte des contributions libres
- Un kit pédagogique destiné aux enseignants des établissements scolaires concernés, afin de leur permettre de présenter clairement et simplement le projet d'aménagement et ses enjeux, et d'animer un processus de brainstorming avec leurs élèves

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

LES MÉTHODES DE CONCERTATION MOBILISÉES

Pour l'organisation des ateliers thématiques et des « parcours usagers », l'équipe mobilisée dispose d'une expérience significative en facilitation d'ateliers et d'une riche boîte à outils d'animation (consultable ci-dessous). Ainsi a-t-il été proposé aux Goyaviens et Goyaviennes des méthodes d'animation participative innovantes.

La technique du vote coloré (l'Abaque de Régnier)

Les techniques de vote facilitent l'expression de tous les participants sur un sujet donné. Le vote coloré permet une prise de connaissance visuelle de tous les avis présents. C'est un outil utile pour dégager rapidement les questions consensuelles de celles qui sont conflictuelles ainsi que pour les clarifier et les hiérarchiser.

La technique du « Focus group »

Cette technique permet une forte interaction entre les participants, une confrontation des points de vue. Elle aide les participants à se forger une opinion sur un sujet qu'ils connaissent peu. L'objectif de cette méthode consiste à favoriser une interaction optimale afin d'enrichir et de consolider l'information collectée.

La discussion peut être lancée de manière assez ouverte, en introduisant le sujet, et en posant une question simple, permettant à chaque participant d'émettre un avis ou une remarque sur le sujet dans le cadre d'une prise de parole. Un guide d'entretien doit permettre à l'animateur de garder à l'esprit tous les points essentiels qu'il doit aborder.

La technique « Présentation visuelle et tour de table »

Cette technique repose sur trois moments distincts : présentation par l'animateur d'un document de synthèse à l'aide d'un support visuel de type PowerPoint, identification des observations des participants dans le cadre d'un tour de table et émergence d'une synthèse et d'un point de vue commun sur paperboard.

La carte mentale

Il s'agit d'une technique de recueil d'informations, de perceptions et de représentations. Elle permet d'appréhender une situation ou une idée sous un œil neuf et d'en envisager tous les aspects. Elle consiste à noter dans une bulle centrale le thème, l'idée ou la situation à explorer puis d'y associer d'autres mots venant à l'esprit et de commencer à y associer des pistes de travail (« comment fait-on pour arriver à ce résultat ? »).

La méthode dite de la « pensée magique »

Elle permet de se placer dans un univers sans contrainte afin de tourner la pensée vers la solution idéale. À partir d'une supposition : « Et si... », les participants sont invités à se projeter, décrire un scénario idéal, à exposer leur approche tournée vers une solution à un problème identifié, une amélioration de l'existant...

Une variante consiste également à amener les personnes à se projeter dans un autre cas de figure pour faire état de « ce qui se serait passé si... ». Illustration : des questions sont soumises au groupe, du type : « Et s'il n'existait aucune contrainte de budget, que feriez-vous ? »

LES ACTIVITÉS DÉPLOYÉES

Publicisation de l'information relative au projet justifiant la concertation

- Ont été portés à la connaissance du public, par voie d'affichage dans les espaces municipaux : l'objet de la procédure de participation ; les lieux et horaires où le projet accompagné d'une note de présentation pouvaient être consultés ; les lieux et horaires où des observations et propositions pouvaient être déposées sur un registre et/ou une

AR-Préfecture de Basse-Normandie

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Reception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

« boîte à idées ». Cet affichage a précisé le délai dans lequel ces observations et propositions devaient être déposées, soit au moins 1 mois à compter du début de l’affichage.

- Ces mêmes éléments ont été rendus accessibles sur le site Internet de la municipalité.
- Diverses actions permettant au public goyavien d’accéder aux informations relatives au projet ont été mises en œuvre : affichage public, mise à disposition de documents en accès libre, courrier adressé par la municipalité aux administrés), article publié dans la gazette municipal et sur le site Internet de la commune...

Mobilisation des parties prenantes de la concertation

- Outre les actions décrites plus haut qui ont touché indistinctement la population goyavienne, la présente consultation a plus particulièrement ciblé 6 catégories d’acteurs en vue de leur consultation :
 - Les habitants riverains de futur équipement, à travers un courrier personnalisé d’invitation à un focus group ;
 - Les autres habitants, à travers un affichage dédié les invitant à un focus group ;
 - Les élèves des établissements scolaires environnants, à travers les chefs d’établissement et enseignants volontaires ;
 - Les agents établis dans le futur bâtiment, à travers une réunion d’information.

Concertation des 6 parties prenantes goyaviennes identifiées

- Mise à disposition des registres et « boîtes à idées » à la Mairie et dans ses annexes dès la publicisation de l’opération de concertation
- Pour les habitants riverains du futur équipement et les autres, organisation de 2 focus groups envisagés comme des temps d’intelligence collective (objectif : 2*40 habitants)
- Pour les agents municipaux qui seront abrités par le futur équipement, organisation de 2 focus groups en Mairie (objectif : 2*20 agents). En outre, les agents ont pu proposer des contributions audios ou vidéo libres via les réseaux sociaux, ainsi que des contributions écrites libres à partir d’un questionnaire qui leur a été transmis ;
- Pour les élèves des établissements scolaires environnants, mobilisation de quelques enseignants qui ont pu faire vivre le processus dans la cadre de leur classe (objectif : 4 classes). La concertation des élèves a été conduite sur la base d’un kit pédagogique, intégrant une notice explicative à l’attention des enseignants, produit spécifiquement à partir des enjeux majeurs identifiés pour l’aménagement de la future centralité du Bourg. À partir de ces éléments didactiques et avec l’accompagnement d’enseignants volontaires, les élèves ont pu soumettre des contributions libres visant à faire du nouveau centre-ville un espace pour tous ;
- Pour les commerçants situés à proximité, des enquêtes de terrain à leur rencontre (objectif : 20 commerçants) ;
- Pour les associations intervenant sur le territoire communal, un questionnaire envoyé par courrier, courriel ou via WhatsApp.

III. ORGANISATION DE LA CONCERTATION

1. L'ÉQUIPE DE CONCERTATION DE LA VILLE DE GOYAVE

Afin d'assurer la concertation dans le cadre du projet de l'Hôtel de Ville, la Ville de Goyave a souhaité mettre en place une organisation transversale avec :

- Une équipe projet en interne comprenant :
 - M. Ferdy LOUISY, Maire de Goyave, et les élus associés
 - M. Philippe ARAMINTHE, Responsable Pôle Aménagement Urbanisme Environnement, et les services associés
- Un groupement de prestataires (cabinets Zeste de Com et Antony MARAGNES) pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en matière de Communication et de Concertation.

2. LES RÉUNIONS DE TRAVAIL ET DOCUMENTS D'ORGANISATION

L'organisation de la concertation a suscité de nombreux échanges, de décembre 2024 à juin 2025, entre l'équipe projet d'une part, et le groupement d'AMO d'autre part. Les temps forts de ce processus d'élaboration du cadre de la concertation sont listés ci-après :

- 12/12/2024 : réunion de lancement de la mission d'AMO en présence du Maire
- 17/01/2025 : transmission par l'AMO des plans de concertation et de communication
- 21/01/2025 : transmission de la lettre de mission à l'AMO
- 28/01/2025 : transmission par l'AMO d'un projet de délibération et de rapport au Conseil Municipal
- 12/03/2025 : réunion de travail sur l'organisation des focus groups
- 25/03/2025 : transmission par l'AMO du kit pédagogique
- 11/04/2025 : transmission par l'AMO de tous les outils de communication (cf. ci-après)

3. LA COMMUNICATION DÉDIÉE À LA CONCERTATION

La concertation relative au projet de l'Hôtel de Ville de Goyave était adossée à une campagne de communication ambitieuse, avec pour objectif d'informer toutes les parties prenantes (habitants, agents, commerçants, associations...) sur la démarche.

Cette campagne a été conduite à partir des outils suivants, produits par l'équipe d'AMO et disponibles en annexe :

- **Des flyers au format A5**, destinés en priorité aux habitants, distribués dans les boîtes aux lettres :

CONCERTATION PUBLIQUE
PROJET DE L'HÔTEL DE VILLE
DE GOYAVE



La collectivité s'est engagée à mener une opération d'envergure de réhabilitation ou de reconstruction de l'Hôtel de ville et de son esplanade. Cette opération contribuera à vous apporter un service public de meilleure qualité. **Aidez-nous à créer un espace qui tienne compte de vos besoins d'aujourd'hui et de demain en participant à nos réunions publiques.**

VOTRE AVIS COMPTE !

Vous habitez Goyave et souhaitez donner votre avis ?
 • RVP aux réunions publiques à l'Hôtel de ville

Samedi 12 avril 2025 à 9h00
Mardi 6 mai 2025 à 18h00

Vous pouvez également formuler vos idées et propositions sur le registre et la « boîte à idées » mis à disposition à l'Hôtel de ville

+ D'INFOS SUR
URBANISME971280VILLEDEGOYAVE.FR

 ville.de.goyave
  ville.de.goyave
  villedegoyave
  0590 95 91 11
  contact@villedegoyave.fr

- **Des banderoles** à destination du grand public, déployées à l'intérieur et sur la façade de l'Hôtel de Ville :



CONCERTATION PUBLIQUE
DU 24 MARS AU 30 JUIN
VOTRE AVIS COMPTE !

+ D'INFOS
URBANISME971280VILLEDEGOYAVE.FR

 ville.de.goyave
  villedegoyave
  0590 95 91 11
  contact@villedegoyave.fr

- **L'habillage de la boîte à idées**, à destination des agents et des habitants, positionnée à l'intérieur de l'Hôtel de Ville (au niveau de l'Accueil)

CONCERTATION PUBLIQUE



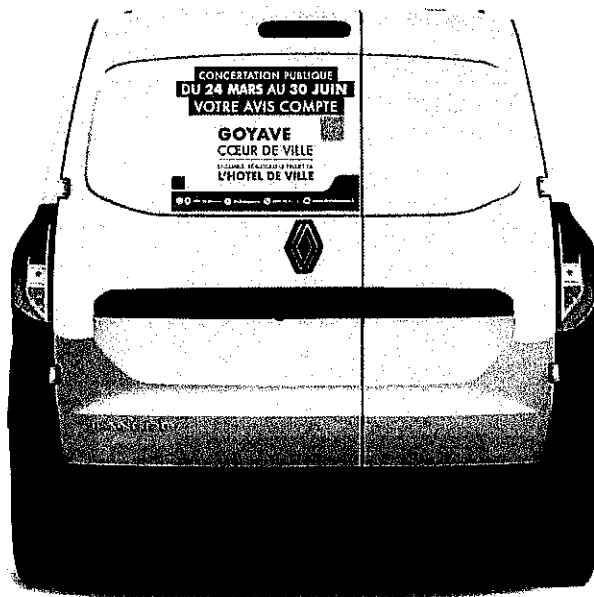
DU 24 MARS
AU 30 JUIN 2025
VOTRE AVIS COMPTE !

GOYAVE
CŒUR DE VILLE
ENSEMBLE, RÉALISONS LE PROJET DE
L'HÔTEL DE VILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE
GOYAVE
GUADELOUPE

- **Le covering d'un véhicule de fonction de la Ville**, sillonnant le territoire communal :

AR-Préfecture de Basse-Terre Acte certifié exécutoire	Réception par le préfet : 13-10-2025 Publication le : 13-10-2025
--	---



- Le dossier de presse de la conférence de presse du 11 avril 2025 :

DOSSIER DE PRESSE

GOYAVE CŒUR DE VILLE

LANCEMENT DE LA CONCERTATION PUBLIQUE AUTOUR DU PROJET DE L'HOTEL DE VILLE

VENDREDI 11 AVRIL 2025 - 09H00

CONFÉRENCE DE PRESSE - HÔTEL DE VILLE DE GOYAVE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE
GOYAVE
GUADELOUPE

CONTACT PRESSE : BERNARD RUFFE • BERNARD.RUFFE@VILLEDEGOYAVE.FR • 05.90.92.22.48 • CABINET DU MAIRE

GOYAVE CŒUR DE VILLE

UN PROJET STRUCTURANT POUR LA REDYNAMISATION DU CENTRE-BOURG

Déplacé en 1998 dans le cadre de la réorganisation du centre-bourg, l'Hôtel de Ville de Goyave occupe depuis 28 ans une position centrale, à proximité des écoles et des zones d'habitation, au cœur de la vie urbaine. Depuis, le bâtiment présente des désordres structuraux importants et des dysfonctionnements techniques, représentant un risque pour les usagers comme pour les agents administratifs.

Faute à cette situation, une démarche de réhabilitation a été engagée dès 2015. Le diagnostic mené par le maître d'œuvre a révélé un état général préoccupant (altérations du béton, humidité, infiltrations, remontées capillaires...) pour un coût total des travaux à réaliser estimé à 2,8 M€ TTC.

10 ans après, hormis le CCAS et les services techniques qui ont été délocalisés dans des bâtiments annexes, l'Hôtel de ville accueille toujours l'ensemble des services de la collectivité, représentant un effectif de 70 agents.

Aujourd'hui, la collectivité souhaite aller au bout de la démarche engagée en 2015. Deux scénarios sont envisagés :

- La réhabilitation du bâtiment actuel
- Ou sa démolition suivie d'une reconstruction complète

→ Dans les deux scénarios, l'esplanade sera repensée pour devenir un véritable lieu de vie, partagé et mutualisé.

Consciente des enjeux pour le quotidien des habitants, la collectivité souhaite associer la population à cette décision structurante pour le territoire.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025



DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

ASSOCIER LA POPULATION AUX GRANDS PROJETS DE LA VILLE

Parce que ce lieu touche directement les habitants — dans leur quotidien, leur cadre de vie et leur lien aux services publics — la collectivité considère essentiel d'associer pleinement la population à l'avenir de cette « maison commune ». La participation permet d'ancrer le projet, de le rendre plus juste, plus ancré dans les réalités du territoire, si mieux adapté aux besoins exprimés.

C'est pourquoi une stratégie de concertation a été mise en place, afin de replacer la voix des administrés au cœur du projet, dans un esprit d'écoute, de co-construction et de transparence.

Cette stratégie s'articule autour de quatre objectifs :

- 1** **INFORMER**
les citoyens sur les enjeux et les ambitions du projet
- 2** **RECUEILLIR**
leurs idées, avis et suggestions
- 3** **ENCOURAGER**
leur participation au processus décisionnel
- 4** **GARANTIR**
une démarche inclusive, transparente et collective

LA CONCERTATION PUBLIQUE

POUR UN PROJET PLUS ANCRÉ DANS LES RÉALITÉS DU TERRITOIRE ET MIEUX ADAPTÉ AUX BESOINS DE LA POPULATION

Pour laisser le temps à la population d'être bien informée sur les différents projets possibles, la concertation publique va s'étaler sur une période de 3 mois,

DU 24 MARS AU 30 JUIN 2025

Cette démarche participative vise les différents acteurs du territoire, qui ont été répartis en 4 catégories :

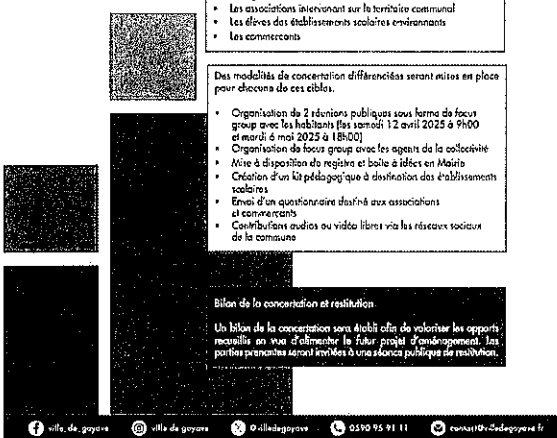
- Les habitants riverains du futur équipement
- L'ensemble des habitants de la commune
- Les agents établis dans le futur bâtiment
- Les associations intervenant sur le territoire communal
- Les élèves des établissements scolaires environnants
- Les commerçants

Des modalités de concertation différenciées seront mises en place pour chacune de ces cibles.

- Organisation de 2 réunions publiques sous forme de focus group avec les habitants (les samedi 12 avril 2025 à 9h00 et mardi 4 mai 2025 à 18h00)
- Organisation de focus group avec les agents de la collectivité
- Mise à disposition de registre et boîte à idées en Mairie
- Création d'un kit pédagogique à destination des établissements scolaires
- Envoi d'un questionnaire dédié aux associations et commerçants
- Contributions orales ou vidéos libres via les réseaux sociaux de la commune

Bilan de la concertation et restitution

Un bilan de la concertation sera établi afin de valoriser les apports recueillis au vu d'alimenter le futur projet d'aménagement. Les parties pertinentes seront intégrées à une séance publique de restitution.



4. LE RÔLE DES ÉLUS DANS LA CONCERTATION

Les élus municipaux, au premier rang desquels le maire, M. Ferdy LOUISY, ont été très impliqués dans la préparation et l'animation de la concertation relative au projet de l'Hôtel de

AR-P Ville de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Comme évoqué précédemment, la réunion de lancement de la mission d'AMO, le 12 décembre 2025, a été présidée par le Maire qui a souligné alors l'importance de cet exercice participatif pour la Ville et précisé qu'il serait le principal référent de l'équipe d'AMO pour cette mission.

Afin d'expliquer et de promouvoir le projet de l'Hôtel de Ville et la démarche de concertation idoïne, la Ville a organisé une conférence de presse, le 11 avril 2025, sous l'égide du maire, avec la participation de représentants des services de la Ville et de l'équipe d'AMO.

Accompagné à chaque fois d'une dizaine de conseillers municipaux, le maire a également participé aux deux focus groups avec les habitants, le 12 avril 2025 et le 6 mai 2025. Il s'agissait pour les élus de présenter le projet et d'introduire cet exercice participatif, puis de se placer en posture d'écoute afin de laisser la parole circuler et de ne pas influencer/orienter les débats.

Notons toutefois que le second focus group habitants a donné lieu à une série fournie de questions / réponses entre les habitants et le maire, nécessaire préalable – où ce dernier était invité à présenter l'historique de la construction et de l'entretien du bâtiment et de ses abords – pour que les participants acceptent de répondre au guide d'animation qui leur était alors soumis.

IV. CONTRIBUTIONS COLLECTÉES

Les contributions qui suivent sont organisées par catégorie d'acteurs concertés. Pour chaque catégorie d'acteurs, une synthèse est proposée, précédée de précisions relatives aux modalités spécifiques de collecte. Les comptes rendus et verbatims des contributions sont accessibles dans la partie « Annexes » en fin de document.

1. CONTRIBUTION DES AGENTS MUNICIPAUX

1.1. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE COLLECTE

La délibération du Conseil Municipal prévoyait l'« organisation de focus groups envisagés comme des temps d'intelligence collective, pour les habitants riverains du futur équipement, pour les autres habitants, ainsi que pour les agents municipaux ».

Les focus groups ont représenté la principale modalité de recueil des contributions des agents municipaux sur le projet de rénovation de l'Hôtel de ville.

La municipalité de Goyave a organisé deux réunions de concertation avec les agents municipaux dans le cadre du projet de transformation de l'Hôtel de Ville et de la place centrale. Ces rencontres ont permis de recueillir les témoignages des principaux utilisateurs du bâtiment, 80% de l'administration municipale y travaillant quotidiennement.

Cette concertation a permis de réunir **31 agents au total sur deux sessions** (15 le 24/03/2024 et 16 le 31/03/2024), avec une surreprésentation des agents de sexe féminin (20 femmes pour 11 hommes).

Session (date)	Nombre total	Femmes	Hommes
Session 1 (24/03/2024)	15	11	4
Session 2 (31/03/2024)	16	9	7

Une autre réunion a été programmée selon le même format et la même méthode avec les représentants du personnel le 16 avril 2025, mais cette dernière n'a pas pu se tenir faute de participants.

Les focus groups représentent l'intégralité des contributions des agents.

La délibération du Conseil Municipal stipulait également que « les agents municipaux pourront proposer des contributions audios ou vidéo libres via les réseaux sociaux, ainsi que des contributions écrites libres à partir d'un questionnaire qui leur sera transmis ». Suite aux premiers focus groups avec les agents, il a été décidé de ménager deux espaces de libre contribution :

- Le registre positionné en Mairie ;
- L'adresse mail du service urbanisme (urbanisme97128@villedevoyave.fr).

Ces deux modalités de contribution ont semblé les plus adaptées, les plus efficaces pour recueillir des contributions complémentaires et/ou supplémentaires des agents.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

1.2. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES AGENTS MUNICIPAUX

Une situation unanimement jugée critique

Les agents déplorent une situation critique à tous points de vue : sécurité, salubrité, conditions de travail, accessibilité, fonctionnalité...

Sécurité structurelle : un niveau d'urgence élevé

Le diagnostic formulé par les agents révèle une dégradation structurelle avancée du bâtiment mis en service en 1998, avec : l'existence de **nombreuses fissures visibles** apparues dès 2021, s'étendant aux parties vitrées en hauteur ; des **chutes répétées de blocs de béton**, notamment au-dessus du poste de police ; l'**érosion avancée des parties métalliques** du bâtiment, créant des pointes rouillées dangereuses pour les usagers ; l'**effondrement d'un faux-plafond sur des usagers** (une mère et sa fille) en 2023 ; enfin, des **risques sismiques amplifiés** par l'état de délabrement du bâtiment dans une zone à risque majeur.

Salubrité et conditions de travail dégradées

Les agents indiquent faire face à des conditions de travail particulièrement difficiles, dues notamment à l'insalubrité croissante de l'Hôtel de Ville. Les agents évoquent notamment des **infiltrations d'eau massives**, qui nécessitent l'usage de parapluies... à l'intérieur du bâtiment. De l'avis de nombreuses personnes interrogées, ces conditions matérielles dégradées ont favorisé le **développement d'allergies** chez de nombreux agents. Par ailleurs, les dégradations observées ont favorisé la **prolifération de nuisibles** (chauves-souris, rongeurs, millipèdes...) dont la présence est directement ou indirectement observable (fientes omniprésentes).

A ces conditions de travail dégradées viennent s'ajouter des **défaillances au niveau des sanitaires** – absence de séparation entre hommes et femmes, manque d'équipements de base – ainsi que des **problèmes d'insonorisation** perturbant fortement le travail au quotidien.

Accessibilité et fonctionnalité déficientes

Les agents interrogés pointent en outre des défaillances majeures en termes d'accessibilité du bâtiment. À ce propos, plusieurs points saillants peuvent être mis en lumière : un **accès PMR impossible** ou fermé au rez-de-chaussée pour des raisons de sécurité ; des **escaliers glissants** et trop nombreux, particulièrement dangereux par temps de pluie ; une **signalétique inexistante** à l'extérieur (les usagers ne parviendraient pas à identifier l'Hôtel de Ville) comme à l'intérieur.

En termes de fonctionnalité, les agents déplorent en outre des **bureaux exigus** inadaptés au nombre d'agents qui y travaillent. Le problème est jugé particulièrement aigu concernant le Poste de Police, avec 10 agents obligés de se partager un poste de 20 m², ce qui pose notamment des soucis de confidentialité avec les administrés.

Dysfonctionnements techniques et organisationnels

A ces problèmes de fonctionnalité viennent s'ajouter de nombreux dysfonctionnements d'ordre technique et organisationnel. À ce propos, les agents soulignent notamment un **système informatique jugé « moyenâgeux »** assorti de problèmes de câblage empêchant les visioconférences. Ils déplorent également un **standard téléphonique obsolète** ne permettant même pas la mise en attente des usagers qui cherchent à contacter la municipalité, ce qui suscite régulièrement la colère de certains d'entre eux. Les agents pointent également une

AR-Préfecture de la Région Île-de-France

AR-Préfecture de la Région Île-de-France

971-2197-PP-140-20251013-16-DE

Reception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

climatisation défailante – problème aggravé par l'impossibilité d'ouvrir les fenêtres du bâtiment municipal.

En termes plus directement organisationnels, les agents déplorent des **archives saturées** (locaux) et menacées par l'humidité, ou encore l'**absence d'espaces de rencontre et de réunion** malgré la superficie non négligeable du bâtiment actuel.

Impact sur les espaces extérieurs

De l'avis des agents municipaux, la **place centrale** souffre également de nombreux dysfonctionnements. Ainsi ont-ils pu dénoncer avec force : le **défaut problématique d'aménagement** (bancs, aires de jeux, éclairage...) expliquant l'absence d'appropriation de cet espace par les habitants ; des **problèmes de salubrité** dus aux nombreux excréments de chiens qui jonchent la pelouses, créant des conflits d'usage entre jeunes les promeneurs et leurs animaux d'un côté, et les rares habitants (surtout des jeunes) qui occupent ponctuellement cet espace d'autre part ; l'existence de **zones de deal** qui créent un sentiment d'insécurité chez les riverains ; enfin, l'**absence de stationnement** différencié entre public et agents, obligeant ces derniers à devoir chercher de la place ailleurs.

Catégorie	Problématique identifiée	Priorité
Sécurité structurelle	Fissures sur les murs et chutes de blocs de béton	Urgente
	Effondrement de faux-plafonds sur des usagers	Urgente
	Risques liés à la zone sismique	Urgente
	Érosion des parties métalliques créant des pointes dangereuses	Urgente
Salubrité et hygiène	Infiltrations d'eau généralisées nécessitant des seaux	Élevée
	Présence de nuisibles (chauves-souris, rongeurs, insectes)	Élevée
	Fientes d'animaux et allergies chez les agents	Élevée
	Sanitaires défailants sans distinction homme-femme	Élevée
Accessibilité	Accès PMR impossible ou fermé	Élevée
	Escaliers glissants et trop nombreux	Élevée
	Signalétique défailante - bâtiment non identifiable	Moyenne
Fonctionnalité	Bureaux exigus et inadaptés au nombre d'agents	Moyenne
	Manque d'espaces de rencontre et d'accueil	Moyenne
	Système téléphonique obsolète	Moyenne
	Problèmes informatiques et de câblage	Moyenne
Espaces extérieurs	Esplanade non aménagée et conflits d'usage	Moyenne
	Absence d'éclairage extérieur	Moyenne
	Zones de deal et problèmes de sécurité	Élevée

Rénovation ou démolition-reconstruction ? Les agents ont tranché

Face à l'ampleur des problèmes structurels identifiés, les agents montrent une **quasi-unanimité en faveur de la démolition et la reconstruction** du bâtiment plutôt que sa

AR-Procédure de 01/2025

971-219711140-20251013-16-DE

Procédure de 01/2025

Reception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

rénovation, jugeant que les défauts sont trop profonds pour être corrigés de manière économiquement viable. Néanmoins, il convient de souligner que les personnes concertées ne sont pas par principe opposées à une rénovation, pour peu qu'il soit démontré qu'une rénovation de qualité – et permettant de répondre aux besoins d'aujourd'hui et de demain, notamment en termes de fonctionnalité – serait moins onéreuse.

Vision prospective : l'Hôtel de Ville idéal

Le bâtiment souhaité

Les agents municipaux aspirent à un **bâtiment moderne**, ancré dans le XXI^e siècle, résistant aux aléas climatiques (cyclones, séismes), bâti conformément aux exigences d'une **architecture durable** – conforme aux conditions de la certification HQE –, respectant une **conception modulaire et évolutive** afin de pouvoir aisément s'adapter aux besoins futurs, et construit si possible de **plain-pied** ou doté d'un ascenseur afin d'en garantir l'accessibilité pour tous.

Les espaces et équipements jugés prioritaires

En premier lieu, les agents appellent de leurs vœux des **espaces de travail adaptés** aux besoins présents et à venir, ce qui suppose notamment selon eux :

- Des bureaux adaptés permettant de recevoir les usagers en garantissant un minimum de confidentialité ;
- Un espace cuisine/restauration pour les agents ;
- Des vestiaires et des casiers, notamment pour le poste de police ;
- Des archives fonctionnelles et protégées.

En outre, les personnes interrogées mettent l'accent sur la **qualité des espaces d'accueil et de service**, pointant la nécessité de disposer *a minima* des éléments suivants :

- Un hall d'accueil repensé dans une double exigence d'hospitalité (permettre aux administrés de se sentir bien accueillis afin de patienter plus agréablement) et de sécurité (installation de caméras de sécurité afin des comportements incivils voire violents à l'encontre des agents d'accueil) ;
- Une salle polyvalente conçue pour accueillir au mieux les temps de formation collective et les réunions en comité élargi ;
- Une salle de visioconférence équipée et fonctionnelle ;
- Un Poste de police disposant de vestiaires pour les agents et d'une salle d'accueil dédiée.

En outre, l'Hôtel de Ville idéal disposerait d'**infrastructures techniques fonctionnelles et adaptées aux besoins du quotidien**. Les agents évoquent notamment :

- Une connexion internet performante et un système de câblage moderne ;
- Une plateforme téléphonique accessible depuis un numéro unique ;
- Des panneaux d'affichage électroniques pour une information accessible et régulièrement renouvelée ;
- Un éclairage naturel privilégié avec des baies vitrées ouvrant l'Hôtel de Ville sur son environnement immédiat.

Enfin, concernant la future place centrale, les agents appellent de leurs vœux un **aménagement de la place faisant la part belle à la convivialité et à la sérénité**, afin de rendre la future place désirable et de prévenir les éventuels conflits d'usage. Cette ambition suppose de leur point de vue la présence des éléments suivants :

AR-Préfecture Des espaces verts arborés avec fleuris exécutoire

971-21971140-2025-140-Des aires de jeux pour les plus jeunes Préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

- Des espaces conçus pour les plus âgés, munis du mobilier urbain adéquat (bancs, etc.) et suffisamment ombragés pour permettre le délasserment même aux moments les plus chauds ;
- La présence de fontaines ou de jets d'eau, tant pour la fraîcheur qu'ils apportent que pour leur bruit jugé rassérénant ;
- Des kiosques pour abriter les activités de commerçants ambulants autant que pour structurer leur présence sur la place et prévenir une occupation commerciale de la place potentiellement anarchique ;
- Un système d'éclairage sécurisant, afin d'éviter la présence de recoins obscurs potentiellement anxiogènes ;
- Des espaces dédiés aux animaux (chiens essentiellement) afin de limiter les nuisances générées actuellement par les défécations de chiens pourtant accompagnés de leurs maîtres...

Les enjeux liés à la période de transition

Assurer la continuité du service public

Les agents interrogés ont pu partager leurs préoccupations, voire leur anxiété, concernant la période transitoire des travaux à venir. Soucieux de garantir la **continuité du service public** pendant les travaux, ils aspirent à être accompagnés par la municipalité, d'une part à travers la **mise à disposition des moyens techniques nécessaires** au travail y compris à distance, d'autre part à travers des **modalités de relogement temporaire**. À ce propos, leur préférence va nettement dans le sens de solutions de télétravail quand cette modalité s'avère possible.

Plusieurs agents expriment par ailleurs leur refus catégorique d'une installation temporaire dans la ZAC, jugée saturée et inondable, et préféreraient être installés dans des bâtiments ALGECO.

Mettre en œuvre les mesures de sécurité qui s'imposent

Une perception fait l'unanimité parmi les agents : « **un bâtiment comme celui-ci ne peut pas recevoir du public** ». Ainsi demandent-ils des **mesures immédiates de sécurisation** en attendant les travaux définitifs, notamment une signalétique de mise en garde des dangers déjà identifiés.

Les recommandations des agents pour la suite

Poursuivre la concertation

Loin de vivre la présente concertation comme un exercice imposé et subi, les agents y voient au contraire l'opportunité – jugée trop rare – de faire entendre leur voix. Aussi appellent-ils de leurs vœux une extension de cette démarche participative à d'autres sujets à venir (choix du mobilier, des couleurs, des équipements...).

Dans cette perspective, ils indiquent d'ailleurs être tout à fait disposés à jouer un rôle d'interface avec les usagers (remise de questionnaires de satisfaction pendant la phase de travaux...).

Mettre en œuvre un réelle politique d'entretien

Enfin les agents indiquent la nécessité, de leur point de vue, d'établir « **une vraie politique d'entretien pour demain** » quel que soit le choix architectural final, pour éviter la reproduction des problèmes actuels.

Cette synthèse révèle l'urgence d'une intervention sur l'Hôtel de Ville de Goyave, tant pour la sécurité des agents et usagers que pour la qualité du service public rendu aux citoyens.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

2. CONTRIBUTION DES HABITANTS

2.1. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE COLLECTE

La concertation s'est articulée autour de plusieurs modalités :

- **Deux focus groups** ont été organisés dans la salle de délibérations de l'Hôtel de Ville, aux dates et aux horaires suivants : 1^{er} focus group avec 13 habitants le 12/04/2025 à 9h00 ; 2^{ème} focus group avec 30 habitants le 06/05/2025 à 18h00. La délibération du Conseil Municipal prévoyait en effet l'« organisation de focus groups envisagés comme des temps d'intelligence collective, pour les habitants riverains du futur équipement, pour les autres habitants, ainsi que pour les agents municipaux ». Les focus groups ont représenté la principale modalité de recueil des contributions des habitants sur le projet de rénovation de l'hôtel de ville.
- **Une boîte à idées** visant à recueillir les contributions citoyennes. En effet, la délibération du Conseil Municipal prévoyait la « mise à disposition de "boîtes à idées" à la Mairie et dans ses annexes ». Une boîte à idées a donc été installée en Mairie les mois de mai et juin 2025, en même temps que le registre de concertation. Afin d'être aisément identifiable, cette boîte à idées intégrait le visuel générique choisi pour la présente concertation. Six contributions d'habitants ont été recueillies par ce canal.
- **Un registre librement accessible** en Mairie, comme indiqué sur les supports de communication de la concertation. 13 contributions y ont été annotées. Le relatif succès de cet outil souligne la nécessité de privilégier les supports papier plutôt que les outils dématérialisés.
- **Une adresse électronique** dédiée (urbanisme97128@villedevoyave.fr). Au final, 1 seul courrier électronique a été reçu ; il a été envoyé par une habitante qui a prolongé et approfondi sa contribution réalisée en focus group.

2.2. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES HABITANTS

État des lieux du bâtiment actuel

Des problèmes structurels

Les participants à la concertation ont dressé un constat préoccupant de l'état du bâtiment municipal. Les **infiltrations d'eau** constituent le problème majeur, affectant l'ensemble de la structure et nécessitant l'utilisation de seaux dans les bureaux de l'état civil. Le plafond de la police municipale présente des **risques d'effondrement**, tandis que les **toilettes** sont jugées **insalubres** et que certaines **salles** sont devenues **impraticables**.

La question de l'accessibilité

L'accessibilité représente un défi considérable, le bâtiment ne répondant pas aux normes actuelles pour les **personnes à mobilité réduite**. La multiplication des **escaliers**, souvent **glissants**, et la **complexité des circulations internes** rendent la navigation difficile pour tous les usagers. Les **rampes d'accès** ne respectent pas les standards en vigueur, et de nombreux accès ont été condamnés, forçant les visiteurs à emprunter des parcours détournés.

AR-F ~~Inadéquation fonctionnelle~~

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Du point de vue fonctionnel, l'augmentation de la population communale a rendu les **locaux trop exigus** pour les besoins actuels de l'administration. Les services sont à l'étroit, et l'organisation spatiale ne permet plus un service public de qualité. La **salle des mariages** est décrite comme particulièrement **sombre et peu engageante**, ressemblant selon certains témoignages à « un cimetière ».

Défauts de conception

Pour de nombreux citoyens consultés, les **défauts structurels** remontent à la construction originelle, marquée par l'utilisation de sable de mer et des finitions inachevées. Le bâtiment, conçu en trois blocs distincts, ne répond plus aux **normes parasismiques** actuelles et nécessiterait un renforcement antisismique considérable. Le **centre de commandement** situé au sous-sol connaît des **infiltrations** lors des épisodes pluvieux et cycloniques, compromettant son rôle crucial en situation d'urgence.

L'absence d'entretien pointée

Aux yeux des habitants consultés, l'absence d'entretien régulier au fil des années a aggravé ces problématiques. Malgré quelques travaux ponctuels, **aucune action préventive significative** n'aurait été menée pour lutter contre la dégradation progressive du bâtiment.

Rénovation ou reconstruction ?

La question centrale de la concertation a porté sur le choix entre la rénovation du bâtiment existant et sa démolition pour une reconstruction complète. Les opinions exprimées révèlent une communauté partagée, avec des arguments solides dans chaque camp.

Les arguments en faveur de la rénovation

Les partisans de la rénovation mettent en avant plusieurs considérations. L'architecture originelle, avec ses **puits de lumière** et sa **conception bioclimatique**, présente des qualités indéniables qui méritent d'être préservées. L

L'approche écologique plaide également pour la réparation plutôt que la démolition, dans une logique de **limitation des déchets de construction** et de développement durable. Le bâtiment constitue un repère pour la population, un lieu d'ancrage identitaire qu'il serait dommageable de faire disparaître. Plusieurs participants soulignent que **d'autres communes guadeloupéennes ont réussi à réhabiliter leur mairie** en les adaptant aux normes contemporaines.

Les arguments en faveur de la démolition/reconstruction

À l'inverse, les défenseurs de la reconstruction avancent que **l'ampleur des défauts structurels** rend la rénovation aussi coûteuse qu'une construction neuve, sans garantir une résolution complète des problèmes. Une reconstruction permettrait de **concevoir un bâtiment répondant parfaitement aux besoins actuels et futurs**, tant en termes d'accessibilité que d'efficacité énergétique. Cette option offrirait également l'opportunité de **repenser entièrement l'organisation des services et la relation du bâtiment avec son environnement**.

Demandes d'expertise complémentaire

Un nombre significatif de participants a exprimé le besoin de disposer d'éléments plus précis pour se prononcer en connaissance de cause. Ils réclament des études de faisabilité

AR-Prefecture de la Guadeloupe

Acte de la Mairie de Goyave

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

détaillées, des estimations chiffrées pour chaque option, et une transparence totale sur les coûts et les contraintes techniques. Cette demande d'information reflète une volonté de participation éclairée au processus décisionnel.

Vision pour l'esplanade et l'espace public

Création du cœur de bourg

L'esplanade représente **un potentiel considérable** aux yeux des participants, qui y voient l'opportunité de créer un véritable cœur de bourg. Actuellement sous-exploitée et mal structurée, elle pourrait devenir un espace de vie et de rencontre pour tous les habitants.

Pour des équipements familiaux

Les familles avec enfants expriment un besoin fort en **équipements ludiques**. Une aire de jeux avec toboggans, balançoires et autres équipements récréatifs est régulièrement mentionnée, accompagnée de **bancs** pour permettre la surveillance parentale. L'absence d'espaces dédiés aux enfants dans le bourg actuel rend cette demande particulièrement pressante.

Aménagement paysager

L'aménagement paysager constitue un autre axe prioritaire. Les participants souhaitent voir l'esplanade végétalisée avec des **arbres offrant de l'ombre**, des **espaces fleuris** et des aménagements respectueux de l'environnement tropical. L'idée d'une **allée de goyaviers** a été suggérée pour affirmer l'identité locale et créer un symbole végétal fort.

Espaces sportifs

Les équipements sportifs et de bien-être trouvent également leur place dans cette réflexion. Un parcours sportif périphérique, des équipements de fitness en plein air, voire un terrain de pétanque, pourraient répondre aux besoins d'une population soucieuse de maintenir une activité physique accessible.

Animation culturelle

La dimension culturelle n'est pas oubliée, avec des propositions d'espaces pouvant accueillir des manifestations artistiques régulières. L'organisation mensuelle de **concerts de gwo ka**, la création d'un **théâtre de verdure**, ou encore l'aménagement d'**espaces d'exposition temporaire** témoignent d'une volonté de faire vivre culturellement ce lieu central.

L'accessibilité, un préalable

L'amélioration de l'accessibilité et de la circulation constitue un préalable indispensable. De l'avis des contributeurs, l'esplanade doit être pensée pour **accueillir tous les publics**, y compris les personnes à mobilité réduite, les cyclistes et les familles avec poussettes. Des aménagements spécifiques pour **sécuriser les espaces dédiés aux enfants** sont également souhaités.

Les problématiques d'infrastructure et d'urbanisme révélées

AR-F 971-219711140-20251013-16-DE

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Au-delà du projet municipal, la concertation a révélé des préoccupations majeures concernant l'infrastructure communale générale. La sécurité routière représente un enjeu critique, particulièrement sur les axes Bois-Sec, Bonfils et Moreau, où l'**absence de trottoirs** met en danger les piétons, notamment les enfants se rendant à l'école. La **signalisation routière défective** et l'**excès de vitesse** dans certains secteurs nécessitent une intervention urgente de l'avis de nombreux habitants.

Gestion des eaux

La gestion des eaux pluviales pose des problèmes récurrents d'inondation, particulièrement dans le secteur de Blanzac où le développement urbain a perturbé les écoulements naturels. L'assainissement général de la commune nécessite une révision pour prévenir les dégradations des infrastructures et les risques sanitaires.

Éclairage public

L'éclairage public présente des lacunes importantes, certains quartiers étant totalement dépourvus d'illumination nocturne tandis que d'autres souffrent d'équipements défectifs. Les **lampadaires solaires** sont plébiscités comme solution durable, particulièrement dans les zones d'habitat dispersé.

Gestion des déchets

La gestion des déchets constitue un défi majeur pour l'attractivité du centre-bourg. Les **dépôts sauvages** et l'**accumulation d'encombrants** nuisent considérablement à l'image de la commune et découragent la fréquentation des espaces publics. Cette problématique nécessiterait pour beaucoup une approche combinée d'amélioration du service de collecte et de sensibilisation des usagers.

Développement des services publics de proximité

Le développement des services publics de proximité fait l'objet de demandes récurrentes. L'établissement d'une bibliothèque municipale, la création d'un espace cinématographique, et l'amélioration de l'accessibilité au CCAS figurent parmi les priorités exprimées par les habitants.

Questionnements sur le processus de concertation

Appréciation globale

La démarche participative elle-même a suscité des réactions contrastées parmi les participants. Si certains saluent l'initiative et remercient l'équipe municipale de consulter la population en amont du projet, d'autres expriment des réserves sur les modalités et le calendrier de cette consultation.

Les critiques

Le manque d'information préalable constitue la critique principale. De nombreux participants **estiment ne pas disposer des éléments techniques et financiers nécessaires pour se prononcer de manière éclairée** sur un projet de cette ampleur. L'absence de documentation détaillée sur l'état du bâtiment, les coûts comparés des différentes options, et les contraintes techniques limitent selon eux la portée de leurs contributions.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Le **calendrier** de la concertation interroge également. Plusieurs voix s'élèvent pour questionner le fait que la démocratie participative ne soit activée qu'après des années de dégradation du bâtiment, suggérant qu'une consultation plus précoce aurait pu orienter différemment les choix de maintenance et d'investissement.

Des interrogations

La **représentativité** de la consultation fait l'objet d'interrogations légitimes. Avec environ quarante participants pour une commune de plusieurs milliers d'habitants, certains s'inquiètent que les avis recueillis ne reflètent pas la diversité des opinions communales.

La **neutralité** du processus est également questionnée, plusieurs participants ayant relevé que le maire s'était publiquement prononcé en faveur de la démolition avant même la tenue des réunions publiques. Cette prise de position préalable fait craindre que la consultation ne soit qu'une formalité administrative sans réelle influence sur la décision finale.

Assurance

Malgré ces réserves, l'engagement municipal de faire appel à des professionnels pour analyser et restituer les contributions rassure partiellement les participants. L'assurance que ces éléments seront pris en compte dans le processus décisionnel contribue à maintenir la confiance dans la démarche.

Aspirations pour le développement communal

Attractivité territoriale

Au-delà des questions techniques, la concertation révèle des aspirations profondes pour l'avenir de Goyave. Les habitants expriment le désir de voir leur commune développer une identité attractive, capable de retenir ses résidents et d'attirer de nouveaux arrivants tout en préservant son caractère authentique.

Équilibre Tourisme/Habitants

Le développement du tourisme local fait l'objet de réflexions nuancées. Si certains voient dans la rénovation du centre-bourg une opportunité d'accroître l'attractivité touristique, d'autres rappellent que la mairie doit d'abord servir ses administrés avant de chercher à séduire les visiteurs. L'équilibre entre ces deux objectifs constitue un enjeu majeur pour l'avenir.

Implication des jeunes

L'intégration des jeunes générations préoccupe particulièrement les participants. Plusieurs témoignages soulignent l'importance d'associer les jeunes aux projets de développement pour développer leur sentiment d'appartenance et leur fierté communale. L'exemple d'autres communes guadeloupéennes qui impliquent activement leur jeunesse dans les projets d'aménagement est cité en référence.

Développement économique

La création d'emplois locaux et le développement de l'activité économique constituent des préoccupations transversales. L'installation de **commerces de proximité**, le développement d'**activités de loisirs** autour du barrage de Moreau, et la création d'**espaces favorisant l'entrepreneuriat local** figurent parmi les suggestions émises.

AR-Préfecture des Basses-Terres

Acte de participation

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Des problématiques en interaction

L'ampleur des sujets abordés souligne les liens parfois étroits entre le projet de l'Hôtel de Ville et les problématiques plus larges d'aménagement du territoire. La réflexion sur la centralité urbaine, les circulations, le stationnement, et l'animation commerciale du bourg s'impose comme un préalable à tout projet d'envergure.

Pour un approfondissement de la démarche participative

La demande d'information et de transparence exprimée par les participants plaide pour un approfondissement de la démarche participative. La mise à disposition d'études techniques détaillées, la présentation d'estimations financières précises, et l'organisation de nouvelles séances d'information pourraient enrichir significativement le processus décisionnel.

La nécessité d'une vision globale

L'inscription du projet dans une vision d'ensemble du développement communal apparaît comme une nécessité. La **révision du Plan Local d'Urbanisme** évoquée lors des échanges offre l'opportunité d'une approche cohérente et coordonnée des différents enjeux d'aménagement.

Un enjeu démocratique

La prise en compte de cette riche matière citoyenne dans la suite du processus constituera un test de la sincérité de la démarche participative engagée. L'enjeu dépasse le seul projet architectural pour toucher à la confiance entre élus et administrés, et à la capacité collective de construire l'avenir communal de manière partagée et durable.

3. CONTRIBUTION DES ÉCOLIERS

3.1. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE COLLECTE

La délibération du Conseil Municipal stipulait que « la concertation des élèves sera conduite sur la base d'un kit pédagogique, intégrant une notice explicative à l'attention des enseignants, produit spécifiquement à partir des enjeux majeurs identifiés pour l'aménagement de la future centralité du Bourg »

Une réunion d'information et de présentation de la démarche et de la méthodologie de concertation aux chefs d'établissement a été organisée le 31 mars 2025 ; seules trois écoles maternelles et primaires de la commune y ont participé, mais l'initiative et la sollicitation des écoles ont été bien comprises et acceptées.

Le kit pédagogique et les questionnaires à soumettre aux élèves ont été diffusés aux établissements scolaires le 18 avril 2025.

En définitive, cette initiative a permis de collecter les contributions de plusieurs niveaux / classes d'une seule école, celle de Bois-Sec. En effet, seule cette école a fait remonter les contributions de ses élèves au projet de l'Hôtel de Ville de Goyave. Ces contributions sont analysées, dans un premier temps, par niveau, afin de souligner les perceptions et les propositions différentes selon la classe d'âges, puis sont synthétisées pour faire ressortir les idées forces exprimées par les écoliers de Bois-Sec.

3.2. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES ÉCOLIERS

Exploitation du questionnaire soumis aux élèves de CP

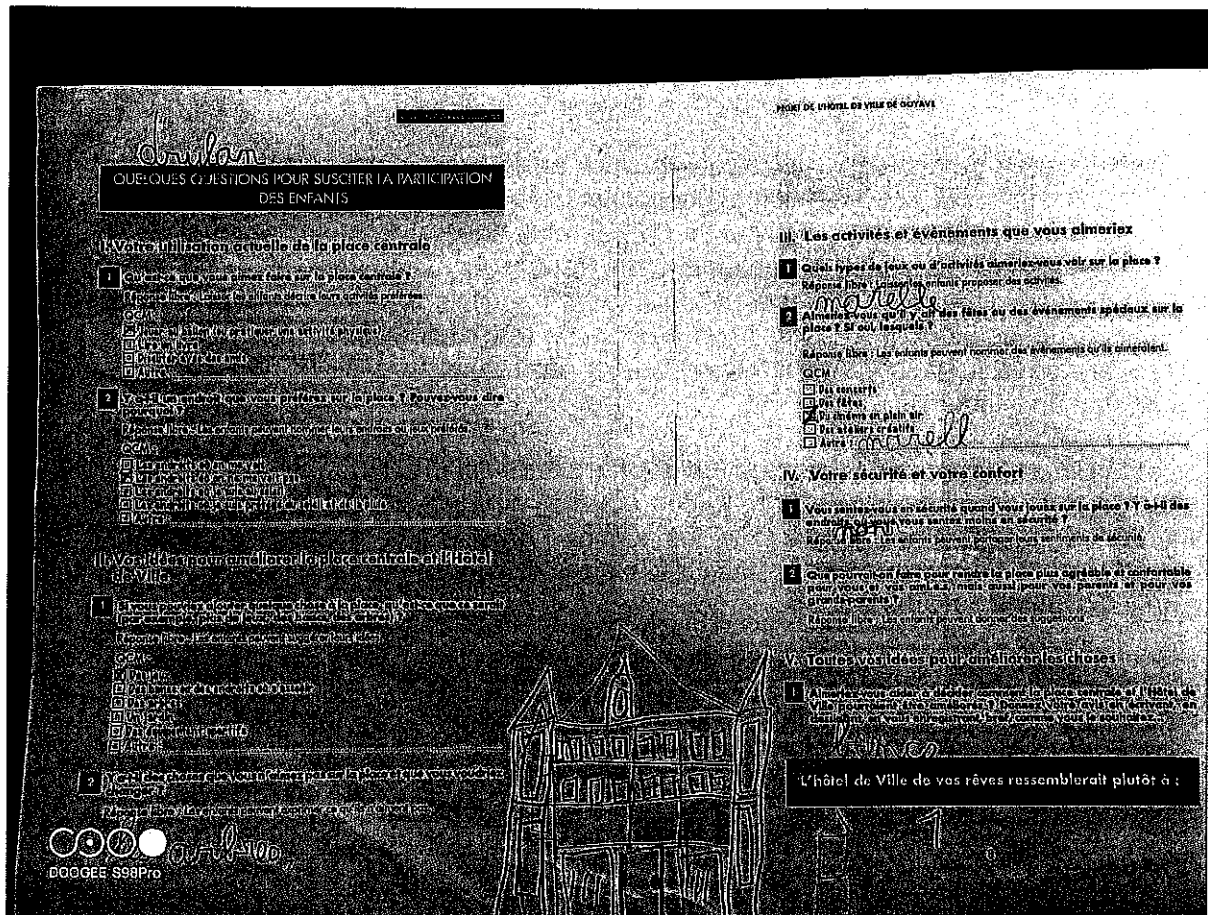
S'agissant de **l'utilisation actuelle de la place centrale**, les élèves de CP affichent une légère préférence pour « lire un livre » (5 votes), mais aussi pour « jouer au ballon (ou pratiquer une activité physique) » et « discuter avec des amis » (4 votes chacun). Sur cette place, ils préfèrent « les endroits où on me voit » (6) et, dans une moindre mesure, « les endroits où je suis protégé du soleil et de la pluie » (4).

Pour ce qui concerne **les idées des écoliers pour améliorer la place centrale et l'Hôtel de Ville**, les CP plébiscitent « les jeux » (8 votes) sur la place. Ils proposent d'améliorer « la salle d'attente » de la mairie (3) et d'agrandir la place centrale (2), en l'agrémentant de jardins (2) et d'arbres (2).

Parmi **les activités et les événements que les élèves de CP aimeraient réaliser sur la place**, citons le yoga (4), le roller (3) ou encore la marelle (2) ou l'installation d'un espace bibliothèque (2). Parmi les activités et les événements qui leur avaient proposés, ils choisissent « les fêtes » (6) et « le cinéma en plein air » (6).

Pour ce qui est de **la sécurité et du confort**, l'immense majorité des contributeurs (12 sur 14) ne se sentent pas en sécurité sur la place. Pour rendre la place plus agréable et plus confortable, les élèves de CP proposent d'installer du mobilier urbain : des bancs (8), des fauteuils (2), des chaises (2), des tables...

L'Hôtel de Ville rêvé des CP adopterait un style ultracontemporain (9 sur 14).



Exploitation du questionnaire soumis aux élèves de CE1

S'agissant de **l'utilisation actuelle de la place centrale**, les élèves de CE1 s'adonnent majoritairement aux discussions entre amis (11 votes), un peu moins aux jeux et activités physiques (8) et à la lecture de livres (7). Ils préfèrent nettement les endroits où on peut les voir (11) et les endroits protégés du soleil et de la pluie (11).

Pour ce qui concerne **les idées** des écoliers **pour améliorer la place centrale et l'Hôtel de Ville**, listées de manière décroissante : les jeux (11), les équipements sportifs (9), les bancs ou endroits où s'asseoir (7), un jardin (6), des arbres (5).

Parmi **les activités et les évènements** proposées **que les écoliers aimeraient réaliser sur la place**, aucune ne se détache clairement. Les élèves de CE1 aimeraient autant assister à des fêtes (9), du cinéma en plein air (9), des ateliers créatifs (9) qu'à des concerts (8).

Les élèves de CE1 n'ont pas porté de contributions sur les questions de **sécurité et de confort**.

L'Hôtel de Ville rêvé adopterait un style ultracontemporain (12 votes sur 14).

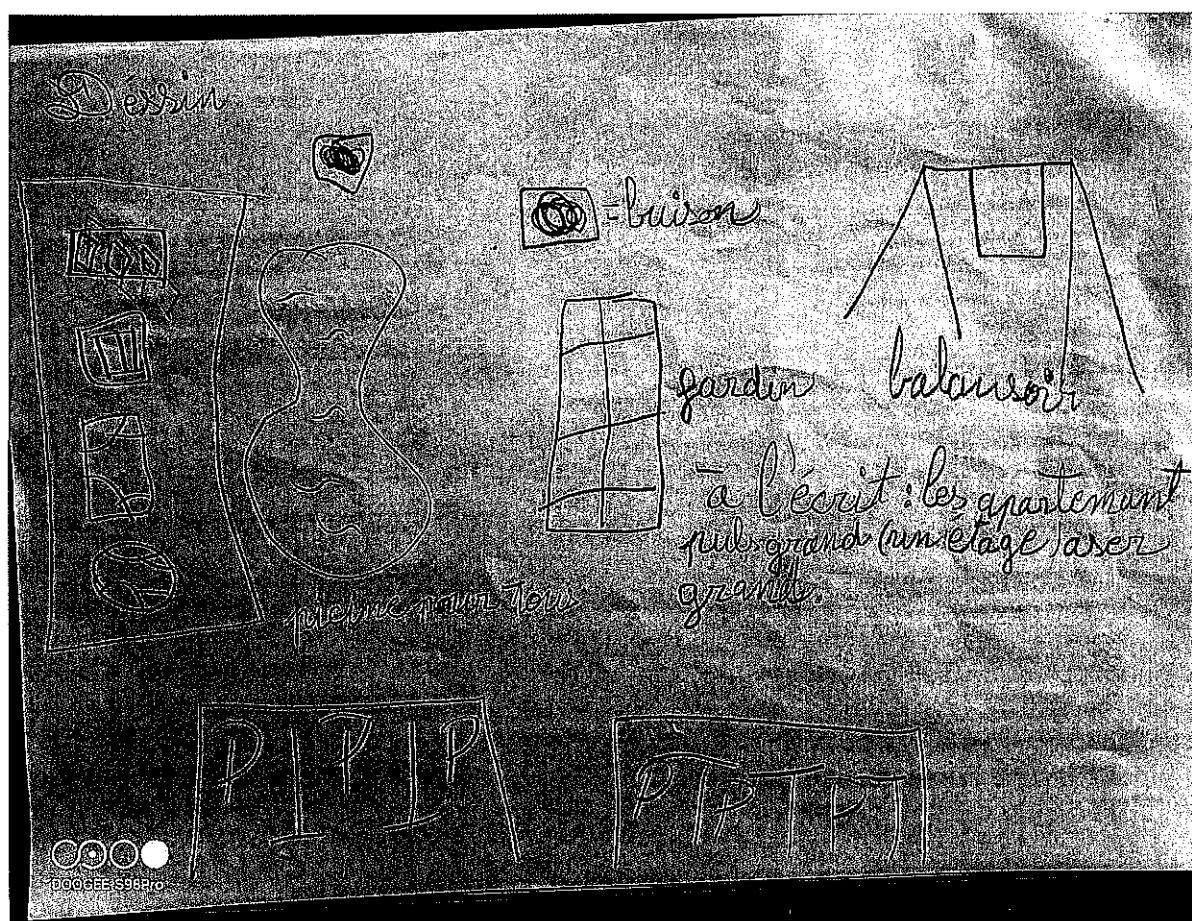
Exploitation du questionnaire soumis aux élèves de CE2

S'agissant de **l'utilisation actuelle de la place centrale**, les élèves de CE2 font très majoritairement ressortir les jeux de ballon et les autres activités physiques (14 votes) et les discussions entre amis (11). Les « **endroits protégés du soleil et de la pluie** » semblent avoir

la préférence des CE2 (13 votes), mais à y regarder de plus près, toutes les configurations spatiales leur conviennent, que ce soit « les endroits où on me voit » (8), « les endroits où on ne me voit pas » (8), et même « les endroits où je suis au soleil » (7).

Pour ce qui concerne **les idées des écoliers pour améliorer la place centrale et l'Hôtel de Ville**, là aussi les CE2 ont largement sélectionné toutes les options du QCM avec toutefois une préférence marquée pour « les jeux » (19) et « les équipements sportifs » (18). Mais les autres propositions rencontrent également un franc succès auprès de ce public : « des arbres » (9), « des bancs ou des endroits où s'asseoir » (8), « un jardin » (8). Des suggestions alternatives ont également été formulées, au premier rang desquelles « une balançoire » (3). Parmi les propositions spontanées d'amélioration de l'Hôtel de Ville et de sa Place, citons l'installation de toilettes (2).

Les activités et les événements que les écoliers aimeraient spontanément réaliser sur la place : la tyrolienne (4), le vélo (2). Toutes activités et tous les événements proposés, en particulier le « cinéma en plein » (18), les « fêtes » (14) et les « activités créatives » (14) rencontrent un franc succès auprès des CE2. Certains proposent alternativement le cirque (3) ou une piscine (2).



Pour ce qui est de la **sécurité et du confort**, la grande majorité des votants pour cette question (10 sur 13) estiment ne pas être en sécurité ; le sentiment d'insécurité est alimenté, sur la place, par la présence de « sans abri » et l'absence de barrières de sécurité (2), et à l'intérieur de la mairie par la vétusté des toilettes, des portes et des fenêtres.

L'Hôtel de Ville rêvé adopterait un style résolument écologique (12 sur 20).

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

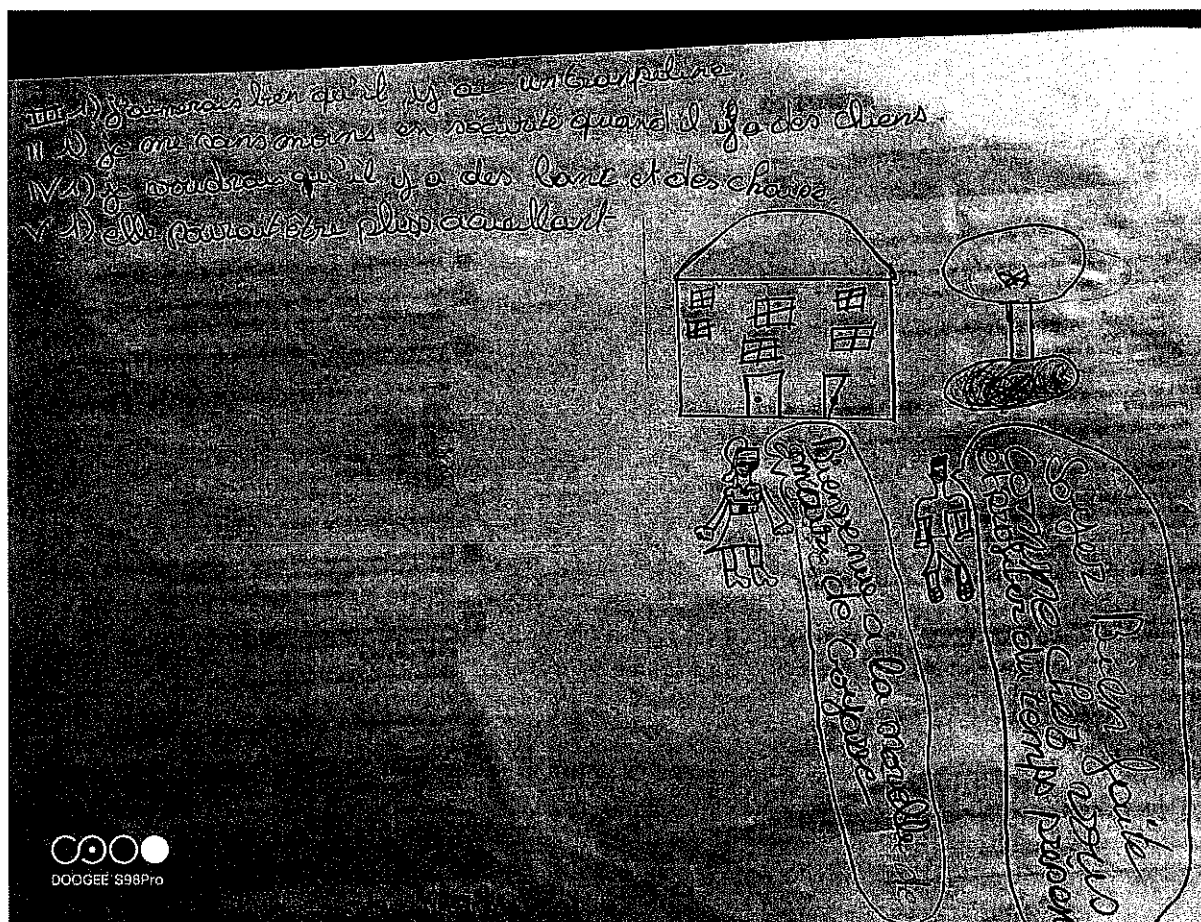
Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

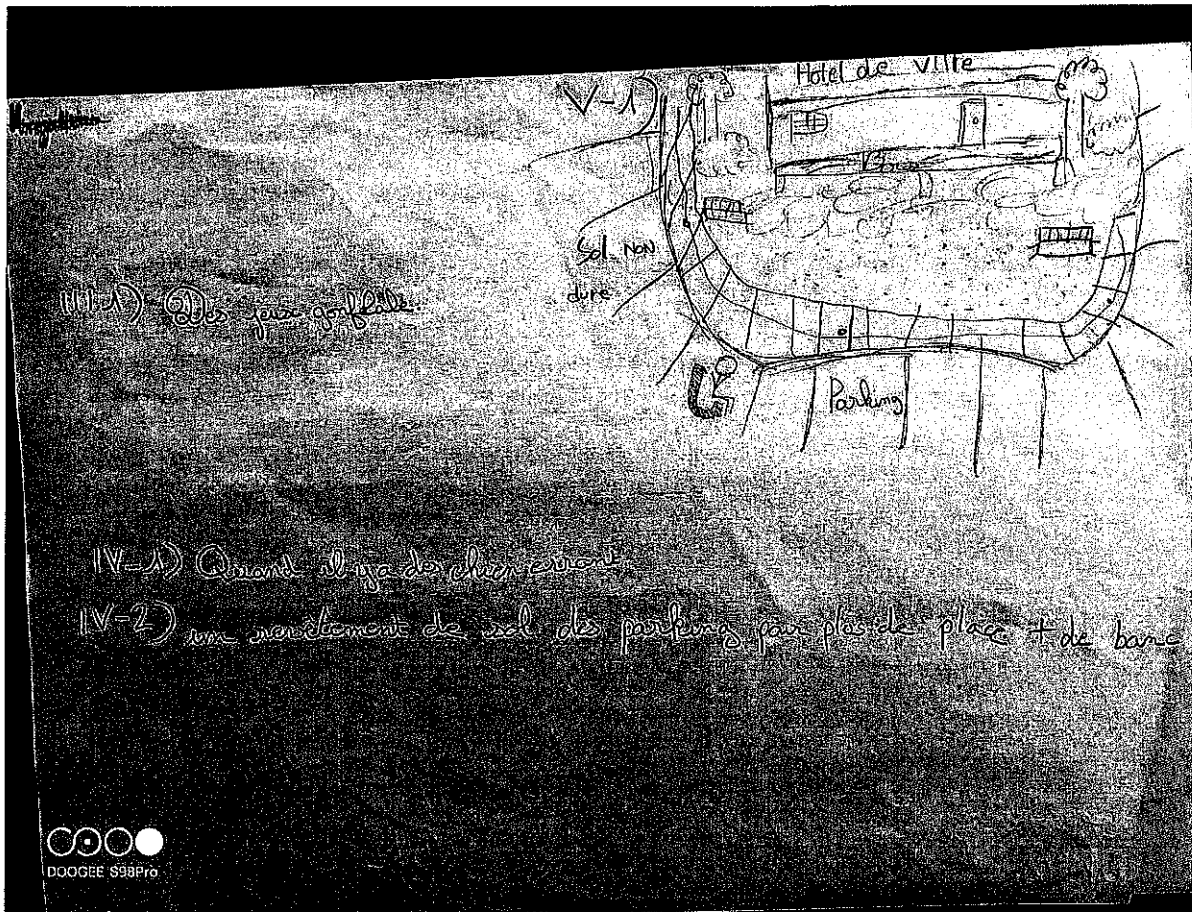
Exploitation du questionnaire soumis aux élèves de CM1

S'agissant de l'**utilisation actuelle de la place centrale**, les CM1 déclarent surtout « jouer au ballon (ou pratiquer une activité physique) » (7) et, dans une moindre mesure, « discuter avec des amis » (4). Ils préfèrent très largement les « endroits protégés du soleil et de la pluie » (11), loin devant les endroits au soleil (4) et les endroits où on peut les voir (4).

Pour ce qui concerne les **idées des écoliers pour améliorer la place centrale et l'Hôtel de Ville**, les élèves de CM1 proposent en priorité « des bancs et des endroits où s'asseoir » (9), des « équipements sportifs » (7) et des « arbres » (6). Alternativement, 3 élèves suggèrent également des fontaines. Au titre des propositions libres, 4 élèves estiment qu'il ne faut rien changer et 2 disent qu'il faut lutter contre « les déjections canines » (2).



Les activités et les évènements que les écoliers aimeraient spontanément réaliser sur la place : un terrain de foot (3), des jeux gonflables (2), une balançoire (2)... Toutes les activités et les évènements proposés sont validés par les élèves de CM1, avec une préférence pour le cinéma en plein air (11).



Pour ce qui est de la **sécurité et du confort**, la balance penche là aussi dans le sens d'un sentiment d'insécurité, mais moins fort que dans les autres classes : 7 élèves de CM1 déclarent ne pas se sentir en sécurité sur la place, essentiellement du fait de la présence de chiens (4), contre 3 qui disent s'y sentir en sécurité. Pour améliorer le confort de la place, il est essentiel d'y installer des bancs (9), de l'agrandir (3) et d'aménager des places de parkings (2).

L'Hôtel de Ville rêvé adopterait un style résolument contemporain (12 sur 15).

Exploitation du questionnaire soumis aux élèves de CM2

S'agissant de **l'utilisation actuelle de la place centrale**, très majoritairement, les CM2 préfèrent « jouer au ballon (ou pratiquer une activité sportive) » (15) dans « un endroit protégé du soleil et de la pluie » (15).

Pour ce qui concerne **les idées des écoliers pour améliorer la place centrale et l'Hôtel de Ville**, les élèves de CM2 proposent en priorité des jeux (11) et des équipements sportifs (8). Ils sont également 8 à proposer librement de « couler du béton pour combler les trous aux endroits boueux ».

Les activités et les événements que les écoliers aimeraient spontanément réaliser sur la place : le motocross ou le BMX (6), un skate-park (4), du paintball (2), du karting (2)... Dans la liste des événements proposés, ils optent pour le cinéma en plein air (11), les fêtes (9) et les concerts (7).

Pour ce qui est de la **sécurité et du confort**, la majorité (10) ne se sent pas en sécurité, certains réclamant davantage de présence policière. Pour améliorer le confort de la place, il faudrait, selon eux, davantage de bancs (6), ou, pourquoi pas, une piscine (3).



L'Hôtel de Ville rêvé adopterait un style écologique (8) ou contemporain (6).

Synthèse générale des contributions des écoliers

Au global, l'analyse des contributions des 82 élèves participants de l'école de Bois-Sec révèle les grandes tendances de la perception, des pratiques et des attentes des écoliers de la commune sur l'Hôtel de Ville et la place attenante.

S'agissant de **l'utilisation actuelle de la place centrale**, les écoliers préfèrent largement jouer avec un ballon ou pratiquer une activité physique (48) et, à un degré moindre, discuter avec des amis (34). Ils privilégient les endroits abrités du soleil et de la pluie (54) aux endroits exposés au soleil (19), et les endroits où ils peuvent être vus (34) à ceux où on ne les voit pas (12).

Pour ce qui concerne **les idées** des écoliers **pour améliorer la place centrale et l'Hôtel de Ville**, sans surprise au regard de leurs pratiques actuelles, les écoliers proposent des jeux (54) et des équipements sportifs (45), mais aussi les bancs et les endroits où on peut s'asseoir (44). Les arbres (31) et le jardin (29) viendraient après dans l'ordre de priorité.

Parmi **les activités et les événements que les écoliers aimeraient réaliser sur la place**, ressortent le cinéma en plein air (56) et les fêtes (46). Les ateliers créatifs (36) et les concerts (34) ont moins de succès, mais semblent tout même intéresser les écoliers. Les propositions

AR-Préfecture de Basse-Normandie

971-219711140-20251013-16-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

diverses et variées (motocross, trampoline, balançoire...) fusent quand ils sont invités à suggérer librement des activités et des évènements à organiser sur la place.

Pour ce qui est de la **sécurité et du confort**, une immense majorité de contributeurs (38) ne se sentent pas en sécurité sur la place, contre à peine 7 qui déclarent s'y sentir en sécurité. Pour rendre l'espace plus confortable, les avis convergent (28) pour doter la place de bancs ou d'autres formes d'assises (chaises, transats, fauteuils...)

L'Hôtel de Ville rêvé adopterait un style plutôt contemporain (43) qu'écologique (25). Le style traditionnel ne fait pas, lui, recette auprès des écoliers (5).

L'analyse de ces résultats appelle toutefois deux observations :

- Premièrement, il convient de noter que **l'école de Bois-Sec est assez éloignée de l'Hôtel de Ville et de la place** (plus de 2,5 km) et qu'en conséquence, les élèves de cet établissement connaissent certainement moins bien et pratiquent certainement moins cet équipement et l'espace attenant que les enfants qui résident et qui sont scolarisés au bourg.
- Ensuite, les résultats nous semblent en partie influencés par la façon dont chaque enseignant a présenté le kit et organisé la passation du questionnaire ; l'on observe notamment qu'il n'y a quasiment pas de propositions spontanées chez les CE1, que les propositions « libres » des CM1 ont été fortement suggérées (« ne rien changer », « déjections canines »...), de même pour les CM2 qui sont 8 (sur 17 au total) à suggérer de « couler du béton aux endroits boueux ».

4. CONTRIBUTION DES COMMERÇANTS

4.1. MODALITÉS SPÉCIFIQUES DE COLLECTE

La délibération du Conseil Municipal stipulait que « des enquêtes de terrain seront conduites à leur rencontre des commerçants situés à proximité ; un questionnaire sera envoyé par courrier, courriel ou via WhatsApp aux associations intervenant sur le territoire communal ».

15 entretiens qualitatifs ont été réalisés entre le 24 mars 2025 et le 28 juin 2025 auprès d'opérateurs économiques situés à proximité de l'Hôtel de Ville (dans la ZAC de l'Aiguille, près de la Poste, ailleurs dans le bourg et dans la zone commerciale de Fort-Îles). Ces entretiens ont permis d'appréhender la perception d'opérateurs économiques diversifiés sur le projet de l'Hôtel de Ville : des commerces de proximité (boulangerie, fleuriste, librairie-papeterie) ; des prestataires de services divers (auto-école, PMU-serrurerie, magasin de téléphonie) ; des restaurateurs (snack, pizzeria, restaurant Chez Chalis) et des commerces spécialisés (CBD Shop, vendeur d'eau de coco, magasin Mimi).

Un questionnaire a été transmis aux associations dans la même temporalité (le 18 avril 2025) et par les mêmes canaux (envoi par les services concernés de la Ville) que pour le kit pédagogique et le questionnaire aux écoliers. Aucun retour n'a été enregistré par ce canal de contributions.

Les commerçants enquêtés :

- Rue des Écoles :
 - Chez Mimi
 - Boulangerie
 - Librairie-papeterie
 - PMU-serrurerie
- Zone d'activités Fort-Îles :
 - CBD Shop
 - Magasin de téléphonie
 - Fleuriste
 - Vendeur d'eau de coco
 - Pizza HOT
 - Boulangerie Épicentre
 - Mon Traiteur
- Résidence Matéliane :
 - Auto-école
- Zone d'activités de l'Aiguille :
 - Snack restaurant
- Front de mer :
 - Restaurant chez Chalis

4.2. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES COMMERÇANTS

Perception générale du projet

Perception de l'attractivité territoriale actuelle

Les commerçants interrogés soulignent que leur clientèle provient non seulement de Goyave mais également des communes environnantes, notamment de Capesterre-Belle-Eau et d'autres localités voisines, témoignant d'un rayonnement commercial au-delà des strictes

AR-Préfète de Martinique

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Pour une approche patrimoniale et durable

Une sensibilité particulière émerge concernant la préservation du patrimoine bâti existant. Les commerçants, notamment les plus jeunes, manifestent la préoccupation d'éviter la destruction systématique et privilégient une approche fondée sur la rénovation si cela s'avère possible ET économiquement pertinent. Comme l'exprime l'un des acteurs consultés : « S'il y a moyen de réparer, pourquoi pas ? Sinon, il faut refaire. Mais quoi qu'il arrive il faut privilégier la solution la plus durable. »

Cette philosophie s'accompagne d'une vision pragmatique du développement urbain, bien résumée par le témoignage suivant : « Il faut faire les choses avec le temps et les moyens qu'on a ! »

Diagnostic critique des équipements existants

Problématiques identifiées pour le bâtiment actuel

L'état de dégradation avancée du bâtiment constitue un point de convergence des critiques – du moins pour les commerçants qui ont été amenés à « pratiquer » l'Hôtel de Ville, ce qui n'est pas le cas de tous les enquêtés.

Les commerçants déplorent particulièrement la vétusté générale des installations et soulignent que cette situation limite leur fréquentation des lieux publics.

Des questionnements sur l'implantation de la mairie

L'emplacement choisi pour la Mairie actuel fait l'objet d'interrogations, certains commerçants estimant que cette localisation n'était pas optimale. Cette critique s'accompagne d'un constat assez sévère sur les défaillances en matière de signalétique, rendant apparemment l'identification de l'Hôtel de Ville difficile pour les usagers.

Les défauts techniques identifiés

Malgré la reconnaissance de certaines qualités architecturales du bâtiment existant (« La structure de base est assez belle », indiquera l'une des enquêtées), les commerçants qui ont eu à fréquenter l'édifice pointent des problèmes techniques majeurs, notamment la dangerosité des sols particulièrement glissants, constituant un risque pour la sécurité des usagers.

Vision d'aménagement et propositions d'amélioration

Pour un « espace de vie » multifonctionnel

Les commerçants souhaitent une transformation radicale de l'espace mitoyen à l'Hôtel de Ville en un véritable « espace de vie » intégrant différentes fonctionnalités. Cette vision comprend des aménagements dédiés aux enfants avec des aires de jeux adaptées, sans oublier des espaces accueillants pour les aînés, tout en évitant une concentration excessive de commerces de bouche qui pourrait créer une concurrence déloyale, ainsi que des nuisances pour les riverains.

Aménagements paysagers et environnementaux

Une demande forte émerge pour la création d'espaces verts et l'implantation d'arbres offrant des zones ombragées. Ce désir de végétalisation s'inscrit dans une vision plus large d'embellissement urbain, avec le souhait unanime d'un « espace plus fleuri et plus arboré ». L'aspiration à créer un véritable parc urbain se cristallise dans la référence au « Champ d'Arbaud », présenté comme modèle d'aménagement réussi.

Mobilier urbain et espaces de convivialité

AR-Plan de l'habitat et de l'urbanisme
971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025
Publication le : 13-10-2025

Les propositions incluent l'installation de bancs et la création d'espaces de détente favorisant les interactions sociales et le repos des usagers. Ces aménagements s'inscrivent dans une logique de création de lieux de vie communautaires.

Développement économique et entrepreneurial

Soutien à l'entrepreneuriat local

Les commerçants identifient un manque de moyens dédiés aux jeunes entrepreneurs et plaident pour un renforcement de l'accompagnement de cette catégorie, essentielle au renouvellement du tissu économique local.

Infrastructures urbaines

Au-delà de la place centrale, les préoccupations des personnes interrogées s'étendent aux infrastructures générales de la commune. Les commerçants signalent notamment l'état défaillant de la voirie avec « beaucoup de trous dans les rues, beaucoup de nids-de-poule » et appellent également à une amélioration de l'éclairage public.

Des événements et activités pour dynamiser le territoire

Diversification de l'offre commerciale

Pour accroître l'attractivité et amplifier le flux de clientèle externe, les commerçants préconisent le développement de locaux commerciaux supplémentaires, notamment sous forme de kiosques et de commerces ambulants. Ils identifient particulièrement un manque dans l'offre de commerces de bouche, considérés comme essentiels pour attirer une clientèle de passage.

Programmation culturelle et de loisirs

Les propositions d'animation incluent l'organisation de séances de cinéma en plein air et la mise en place d'ateliers ouverts à tous les publics. Ces initiatives visent à pallier le manque d'animation actuel, résumé par l'observation suivante : « Ici, ça ne vit pas ! »

Activités sportives et de détente

Le développement d'événements sportifs figure également parmi les souhaits exprimés, s'inscrivant dans une logique de diversification de l'offre d'animation et de création de lien social.

Défis urbains et sociaux à relever

Gestion de la précarité

Les commerçants soulèvent la problématique de la présence de sans-abri et s'interrogent sur les modalités de gestion de cette situation sociale complexe, témoignant d'une préoccupation pour l'équilibre social du centre-ville – ainsi que son image.

Régulation du stationnement

La question du stationnement anarchique – « *Les véhicules se garent n'importe où* », nous confieront beaucoup de commerçants – est identifiée comme nécessitant une intervention réglementaire et d'aménagement pour améliorer la circulation et l'accessibilité de la zone commerciale.

Génération de flux et d'activité

De façon assez logique, l'enjeu central pour les commerçants demeure la création de passage et d'animation, condition sine qua non de la viabilité économique des commerces locaux. Cette

AR-FD
971-2

Publication le : 13-10-2025

préoccupation traverse l'ensemble des témoignages et constitue le fil conducteur des propositions d'aménagement.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

VI. SYNTHÈSE GÉNÉRALE DE LA CONCERTATION

1. CONTEXTE ET PORTÉE DE LA CONSULTATION

La commune de Goyave a organisé une concertation publique sur la transformation de son Hôtel de Ville et de sa place centrale, impliquant effectivement **quatre catégories d'acteurs** : 31 agents municipaux, 43 habitants, 82 écoliers et 15 commerçants. Cette démarche participative, menée entre mars et juin 2025, visait à « apporter un service public de meilleure qualité et avoir un outil de travail performant » selon les termes de M. Araminthe (Responsable du Pôle Aménagement Urbanisme Environnement).

2. PRINCIPALES PRÉOCCUPATIONS DES PUBLICS CONSULTÉS

2.1. État critique unanimement constaté du bâtiment actuel

Tous les contributeurs convergent sur le constat d'un état de dégradation critique du bâtiment de 30 ans. Les agents municipaux décrivent une « situation critique à tous points de vue : sécurité, salubrité, conditions de travail, accessibilité, fonctionnalité ».

Sécurité structurelle

Les agents signalent des « nombreuses fissures visibles, des chutes répétées de blocs de béton et l'effondrement d'un faux-plafond sur des usagers (une mère et sa fille) en 2023 ».

Conditions de salubrité

Les « infiltrations d'eau massives » obligent à l'usage « de parapluies... à l'intérieur du bâtiment » et favorisent « la prolifération de nuisibles (chauves-souris, rongeurs, etc.) ».

Accessibilité déficiente

L'« accès PMR impossible » et les « escaliers glissants » rendent le bâtiment inadapté. Une habitante témoigne : « Quand on rentre dans la mairie, quel que soit l'endroit où on veut aller, ce sont souvent des escaliers, des grands couloirs. En matière d'accessibilité, c'est ce qu'il y a de pire ».

2.2. Préoccupations spécifiques par catégorie

Agents municipaux

Conditions de travail (bureaux exigus, système informatique « moyenâgeux », climatisation défaillante), continuité du service public pendant les travaux.

Habitants

Problématiques d'infrastructure générale (absence de trottoirs, éclairage public défaillant, gestion des eaux pluviales), sécurité routière, développement des services publics de proximité.

Écoliers

Sentiment d'insécurité sur la place (38 sur 45 répondants), manque d'équipements ludiques et sportifs, espaces boueux et mal entretenus.

Manque de dynamisme économique (« Ici, ça ne vit pas ! »), voirie dégradée, stationnement anarchique, gestion de la précarité.

3. PRINCIPAUX POINTS D'ACCORD ENTRE LES CONTRIBUTEURS

Un consensus fort se dessine autour de neuf points essentiels :

1. **Nécessité urgente d'intervention** sur l'Hôtel de Ville
2. Importance cruciale de l'**accessibilité** universelle
3. Besoin d'**espaces verts et ombragés** sur la place
4. Installation de **meubler urbain** (bancs, assises)
5. Création d'**aires de jeux** pour enfants
6. Amélioration de l'**éclairage** et de la **sécurité**
7. **Approche durable** et écologique dans la conception
8. Continuité du **service public** pendant les travaux
9. Création d'un véritable **cœur de bourg**

4. PRINCIPALES DIVERGENCES ENTRE LES CONTRIBUTEURS

4.1. Le débat central : rénovation ou reconstruction de l'Hôtel de Ville ?

Position quasi-unanime des agents municipaux

Favorables à la démolition-reconstruction, ils montrent une quasi-unanimité en faveur de la démolition et la reconstruction du bâtiment plutôt que sa rénovation, jugeant que les défauts sont trop profonds pour être corrigés de manière économiquement viable.

Position nuancée des habitants

Partagés entre deux approches.

Soit pro-rénovation :

- « Quand on est écolo, on répare. On ne démolit pas »
- « La mairie, c'est un lieu d'ancrage, le repère d'une population »
- « En regardant l'idée de l'architecte de l'époque, je constate qu'il y a des puits de lumière partout [...] L'architecture est assez intéressante »

Soit pro-reconstruction :

- « Parfois la rénovation coûte plus cher que la reconstruction. Je suis senior, et il y a de plus en plus de seniors, donc l'accessibilité c'est important »
- « S'il y a une reconstruction, cela permettrait d'aller dans une démarche d'efficacité »

Position pragmatique des commerçants

« S'il y a moyen de réparer, pourquoi pas ? Sinon, il faut refaire. Mais quoi qu'il arrive il faut privilégier la solution la plus durable ».

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Synthèse

Si les agents présentent une quasi-unanimité en faveur de la démolition reconstruction, il existe parmi les autres parties prenantes très peu d'avis tranchés en faveur de la rénovation ; la majorité des personnes consultées (hors agents) indiquent en effet qu'il leur manque les éléments techniques et financiers qui leur auraient permis de se prononcer en faveur d'une des deux options. Ces personnes indiquent néanmoins que si les estimations budgétaires se valent, la solution de la démolition-reconstruction offrira sans doute davantage de latitude pour construire un bâtiment plus durable et plus pertinent par rapport aux besoins présents et à venir. Certains contributeurs sont, au contraire, farouchement opposés à la démolition d'un bâtiment qu'ils jugent trop récent pour connaître ce sort et ne seraient prêts à l'envisager que si l'irrémédiabilité des solutions techniques de réhabilitation étaient avérées.

4.2. Place centrale : des priorités d'aménagement différenciées

Écoliers

Privilégient massivement les jeux (54 votes) et équipements sportifs (45 votes).

Habitants

Recherchent un équilibre entre espaces familiaux, culturels et paysagers.

Commerçants

Focalisent leur attention sur l'animation économique et les flux de clientèle.

Agents

Priorité à la fonctionnalité des espaces de travail.

5. PROPOSITIONS CONSENSUELLES POUR LE FUTUR HÔTEL DE VILLE

5.1. Architecture et conception

- Bâtiment moderne résistant aux aléas climatiques (cyclones, séismes)
- Architecture durable conforme aux exigences HQE
- Conception modulaire et évolutive
- Accessibilité universelle (plain-pied ou ascenseur)

5.2. Espaces fonctionnels

- Bureaux adaptés garantissant la confidentialité des échanges
- Hall d'accueil repensé combinant hospitalité et sécurité
- Salle polyvalente pour les formations collectives et réunions en cercle élargi
- Salle de visioconférence équipée

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

5.3. Équipements techniques

- Infrastructures modernes (internet performant, téléphonie centralisée)
- Systèmes énergétiques durables (panneaux solaires, brasseurs d'air)
- Éclairage naturel privilégié avec baies vitrées
- Espaces de restauration et vestiaires pour agents

6. PROPOSITIONS CONSENSUELLES POUR LA FUTURE PLACE CENTRALE

6.1. Aménagements familiaux et ludiques

- Aires de jeux pour enfants (toboggans, balançoires)
- Mobilier urbain adapté (bancs, tables, espaces de repos)
- Équipements de bien-être, sans doubler avec le parcours sportif existant à proximité

6.2. Espaces paysagers et environnementaux

- Espaces verts arborés et fleuris (allée de goyaviers suggérée)
- Aménagements ombragés contre soleil et pluie
- Fontaines ou jets d'eau pour fraîcheur et ambiance

6.3. Animation et culture

- Espaces culturels (théâtre de verdure, concerts de gwo ka mensuels...)
- Animation commerciale structurée (kiosques pour commerçants ambulants)
- Programmation d'événements (cinéma en plein air plébiscité par 56 écoliers)

6.4. Sécurité et accessibilité

- Système d'éclairage sécurisant évitant les zones d'ombre
- Accessibilité pour tous les publics (PMR, familles, seniors)
- Espaces dédiés aux animaux pour prévenir les nuisances
- Stationnement organisé et différencié

7. DEMANDES FORMULÉES À L'AUTORITÉ PUBLIQUE

7.1. Mesures immédiates et urgentes

Sécurisation d'urgence

Signalisation des dangers (signalétique), interdiction d'accès aux zones dangereuses. Les agents soulignent qu'« un bâtiment comme celui-ci ne peut pas recevoir du public ».

Études approfondies

Expertise technique chiffrée comparant rénovation et reconstruction, afin que les citoyens puissent décider en pleine connaissance de cause.

Transparence

Communication des coûts et des contraintes des différents scénarios aux citoyens.

7.2. Amélioration du processus participatif

Approfondissement

Répondre à la demande citoyenne d'« éléments d'expertise pour se prononcer sur ces choix »

Représentativité

Élargir la consultation (43 habitants pour plusieurs milliers)

Neutralité

Clarifier l'impact des positions préalables de l'exécutif

7.3. Maîtrise d'œuvre et qualité

Compétence

Sélection rigoureuse évitant les malfaçons originelles

Suivi

Contrôle strict des travaux pour éviter la reproduction des défauts actuels

7.4. Organisation de la transition

Continuité

Maintien du service public (télétravail, structures modulaires)

Accompagnement

Soutien aux agents dans cette période difficile, en leur fournissant les moyens matériels qui leur permettront de poursuivre leur mission.

7.5. Vision territoriale globale

Cohérence

Inscription dans le Plan Local d'Urbanisme

Traitement simultané des problématiques de voirie, d'assainissement et d'éclairage notamment.

Développement

Équilibre entre service aux habitants et attractivité touristique

8. ENJEUX DÉMOCRATIQUES ET PARTICIPATIFS SOULEVÉS

8.1. Questionnements sur le processus

Plusieurs habitants interrogent : « La consultation est-elle représentative de la population de Goyave ? », « Pourquoi ne pas nous avoir consulté avant ? », « Notre avis sera-t-il pris en compte ? »

Un contributeur exprime ses doutes : « Ça donne un peu l'impression que la décision est prise, mais que pour ne pas avoir à assumer cet attentat contre l'environnement, on fait croire que c'est le peuple qui a décidé ».

8.2. Demandes d'approfondissement

Les citoyens réclament des « études de faisabilité détaillées, des estimations chiffrées pour chaque option, et une transparence totale sur les coûts et les contraintes techniques ».

8.3. Perspectives d'extension

Agents et habitants appellent de leurs vœux une extension de cette démarche participative à d'autres sujets à venir (choix du mobilier, des couleurs, des équipements...).

9. RECOMMANDATIONS STRATÉGIQUES

9.1. Pour restaurer la confiance

- Transparence totale sur les études techniques et les coûts
- Prise en compte effective des contributions citoyennes
- Communication régulière sur l'avancement du projet

9.2. Pour une approche territoriale cohérente

- Vision d'ensemble du développement communal
- Traitement simultané des infrastructures (voirie, réseaux...)
- Coordination avec les autres projets municipaux

- Politique d'entretien rigoureuse dès la conception
- Formation des équipes de maintenance
- Programmation budgétaire de l'entretien préventif

10. EN GUISE DE CONCLUSION

Cette concertation révèle une **communauté engagée** malgré les frustrations. Le constat unanime de l'état critique du bâtiment crée un socle de légitimité pour l'action publique. Cependant, les **interrogations sur le processus démocratique** et les **divergences sur les solutions** appellent un approfondissement de la démarche participative.

En effet, si **les agents présentent une quasi-unanimité en faveur de la démolition reconstruction** de l'Hôtel de Ville, il existe parmi les autres parties prenantes assez peu d'avis tranchés en faveur de la rénovation. **La majorité des personnes consultées (hors agents) indiquent en effet qu'il leur manque les éléments techniques et financiers qui leur auraient permis de se prononcer en faveur d'une des deux options.** Ces personnes indiquent néanmoins que si les estimations budgétaires se valent, la solution de la démolition-reconstruction offrira sans doute davantage de latitude pour construire un bâtiment plus durable et plus pertinent par rapport aux besoins présents et à venir.

La richesse des contributions citoyennes – des préoccupations immédiates de sécurité aux aspirations de développement territorial – constitue un **patrimoine d'intelligence collective** qu'il convient de valoriser pleinement dans la suite du projet.

L'enjeu dépasse le seul projet architectural pour toucher à la **confiance entre élus et administrés** et à la capacité collective de construire l'avenir communal de manière partagée et durable.

ANNEXES AU BILAN DE CONCERTATION

1. COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP AGENTS N° 1 (24 MARS 2025)

Contexte

Nombre de participants : 15 agents présents (11 femmes et 4 hommes)

Propos introductif de M. Araminthe : « 80% de l'administration travaille dans l'Hôtel de Ville. Il est essentiel d'associer les principaux utilisateurs du bâtiment à la concertation autour de son avenir avec un enjeu : que chacun s'y sente bien. Le projet comporte un volet bâti et un volet aménagement : moderniser le bâtiment public et aménager l'espace autour de la future centralité. »

Quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui par rapport à l'Hôtel de Ville (le bâtiment) et à la place centrale ?

« Ce qu'on remarque, c'est la dégradation du bâtiment, qui constitue un danger pour nous, pour les usagers et pour les collégiens qui apprécient particulièrement les abords de l'équipement ».

« Dans les locaux du Secrétariat général, on peut quotidiennement constater l'usure du bâtiment, la présence de fientes de chauves-souris toujours plus nombreuses, l'apparition d'allergies chez nombre d'agents, ainsi que d'autres problèmes de santé ».

Une agente évoque la peur qu'elle ressent quotidiennement en entrant dans son bureau : « quand je rentre dans mon bureau, j'ai peur des bêtes que je peux y trouver, des millepattes, des chauves-souris, des souris... »

« Quand il pleut, l'eau rentre partout, et il est nécessaire de se munir d'un parapluie pour se déplacer d'un lieu à l'autre à l'intérieur de la mairie ! Cela génère aussi de nombreuses infiltrations d'eau qui accentuent la dégradation générale du bâtiment. Si les agents reconnaissent que la configuration du bâtiment permet de « voir le soleil », ils déplorent « qu'elle ne protège pas de la pluie... »

Cette question de l'eau est douloureusement vécue jusque dans les toilettes. Ainsi, une agente évoque que quand elle est aux toilettes et que quelqu'un tire la chasse d'eau à l'étage supérieur, de l'eau « lui tombe dessus » !

Les agents évoquent également des problèmes très perturbants d'insonorisation défectueuse, d'autant plus difficiles à vivre que les travaux de perçage sont fréquents dans la zone.

« Des blocs de béton se détachent du bâtiment à cause des fissures, ce qui est particulièrement dangereux. L'année dernière (2024), un faux-plafond s'est effondré sur des usagers (une mère et sa fille) ». Par ailleurs, l'effondrement régulier de blocs de béton contribue à renforcer l'inquiétude des agents pour leur sécurité et celle des usagers – notamment les collégiens qui élisent souvent domicile sous les parties abritées de l'Hôtel de Ville.

Les très nombreuses infiltrations nécessitent de disposer des seaux un peu partout pour recueillir l'eau qui goutte, et éviter les glissades comme les dégradations de matériel.

Au niveau du poste de police, 10 agents doivent se partager 20 m², sans même compter la présence des usagers, qui se plaignent régulièrement du manque de confidentialité à l'occasion de leurs démarches, et qui en sont très gênés. Les besoins sont donc nombreux. L'accueil correct des usagers et des agents nécessiterait en effet une salle d'accueil, des vestiaires, une salle de repos.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

La question de l'absence de vestiaires et de casiers n'est d'ailleurs pas propre au poste de police, et est évoquée par d'autres agents.

Des réparations ont été demandées, mais la nécessité de l'intervention d'un expert (pour établir un constat des dégradations) nécessite beaucoup (trop) de temps.

Des fissures sont apparues autour des parties vitrées situées en hauteur, ce qui contribue à l'inquiétude des agents et des usagers (y compris pour la sécurité des agents) qui ont pu le constater.

Quant aux parties métalliques, elles présentent une érosion forte, faisant apparaître des pointes rouillées et dangereuses.

Les agents indiquent que les problèmes d'infiltration ne datent pas d'hier : à l'époque des travaux de construction du bâtiment déjà, les agents les plus anciens évoquent des quantités d'eau de pluie qui se déversaient sur les parties déjà construites pendant l'arrêt temporaire des travaux de construction de l'édifice. Un agent évoque des problèmes structurels, tant au niveau des fondations (qui auraient reçu trop d'eau dès le départ) qu'au niveau de la toiture.

Les infiltrations sont visibles un peu partout, provoquant par endroits le décrochage de bloc et des phénomènes d'éboulement. « On essaie de colmater », indique un agent, « tous les 6 mois, on repeint », indique une autre, mais les causes du problème restent entières et les effets de l'humidité excessive réapparaissent rapidement.

À ce propos, une agente indique que « les anciens avaient identifié deux sources d'eau à Goyave », à proximité immédiate de l'Hôtel de Ville et entraînant des risques de débordement : était-il donc judicieux de construire précisément là ? La question est posée par les agents concertés.

Les agents évoquent également des problèmes relatifs tant à leur intégrité physique (allergies qui se déclarent en grand nombre, risques fréquents de glissade et de chute...) qu'à l'intégrité du matériel (problèmes fréquents de portes qui peinent à s'ouvrir ou se fermer, mobilier dégradé du fait de l'eau...). Les volets roulants ne fonctionnent pas ; les climatiseurs tombent régulièrement en panne, sans possibilité d'ouvrir les fenêtres...

Les agents soulignent également l'absence de place pour vivre et travailler au quotidien : pas d'espaces physiques de rencontre et de partage – il n'y a pas de salles pour cela, malgré le caractère imposant du bâtiment vu de l'extérieur ! Les bureaux sont très souvent exigus : les agents sont tellement à l'étroit qu'il leur est impossible de recevoir dans leur bureau.

C'est pourquoi les agents évoquent la nécessité d'espaces pour accueillir les usagers : « avant, on avait la salle des fêtes », mais cet espace n'est plus accessible aujourd'hui.

Il n'est pas possible non plus de déposer des documents aux archives, complètement bondées, sans même parler des problèmes d'humidité qui menacent les documents qui y sont déjà stockés. L'espace dédié est décrit comme « mal structuré » ; la présence de nombreuses poutres fait craindre à certains qu'en cas de problème, ils se retrouvent coincés dans cet espace.

L'accès du bâtiment aux PMR est également très problématique, voire impossible pour certaines parties de l'Hôtel de Ville. Une agente indique à ce propos que si un accès aux PMR est censé exister à l'arrière du bâtiment, ce dernier « n'est jamais ouvert ».

Plus globalement, les agents indiquent que l'accès au bâtiment n'est pas simple, notamment en voiture, et nécessite d'en faire tout le tour. Par ailleurs, un certain nombre d'administrés ont aujourd'hui des difficultés à identifier l'entrée de la Mairie, ce qui du point de vue des agents ne renvoie pas seulement à des problèmes de signalétique, mais à la configuration même du bâtiment.

L'espace d'accueil est également mis en cause pour plusieurs raisons :

- En termes de sécurité, il n'y a pas de caméra ; ce qui se passe dans l'espace d'accueil échappe donc à tout contrôle, tant a priori qu'a posteriori ;
- La signalétique est défaillante, et les usagers orientés vers tel ou tel service ont parfois le plus grand mal à s'y rendre ;
- Obsolète, le système de standard téléphonique ne permet pas de mettre en attente un appel entrant. Ce dernier sonne donc dans le vide, contribuant à exaspérer nombre

d'usagers qui finissent par se déplacer en mairie pour faire part de leurs doléances et « agresser » les agentes d'accueil qui n'y sont pour rien.
Si l'Hôtel de Ville dispose « sur le papier » d'une surface conséquente, les agents sont unanimes pour dire que cet espace est on ne peut plus mal réparti, puisque les agents vivent et travaillent de fait dans l'exiguïté. D'autres soulignent l'importance des hauteurs sous plafond, qui sont certes agréables mais ne facilitent ni la climatisation des lieux, ni leur nettoyage, rendu pour ainsi dire impossible.

Les agents indiquent également ce qu'ils considèrent comme des conflits d'usage sur l'esplanade verte notamment, avec de potentiels problèmes sanitaires à la clé : des jeunes occupent en effet cet espace, par ailleurs utilisé par des promeneurs qui y mènent leurs chiens afin qu'ils y fassent leurs besoins.

Concernant l'espace vert central (au droit de l'Hôtel de Ville), les agents indiquent qu'« il n'y a pas de parc », et déplorent que cet espace ne soit pas plus arboré, plus fleuri, et somme toute plus accueillant : « Il n'y a pas un seul banc où s'asseoir ! » Cependant, le propos est tempéré par les représentants de la police municipale qui évoquent la nécessité de ne pas trop arborer pour des raisons de contrôle : « Nous avons besoin de voir ce qui se passe » !

D'autres agents évoquent l'absence de jeux pour les enfants.

Enfin, les gens qui viennent se marier « n'ont pas d'endroit pour faire de belles photos » à proximité immédiate de la Mairie.

L'espace de stationnement est jugé insuffisant. Les participants suggèrent de créer un parking réservé au personnel municipal et un parking réservé au public.

Vers quoi aller ?

L'un des exemples mis en avant est celui de la Place de l'Église à Saint-François.
Il faudrait proposer des kiosques pour les commerçants ambulants.
« Le soir, c'est mort : il n'y a même pas de lumière ! »

L'impact du projet sur la vie des agents

Si la piste du télétravail paraît intéressante, elle rencontre néanmoins 2 limites :

- Certaines tâches ne peuvent tout simplement pas faire l'objet de télétravail ; c'est notamment le cas des tâches d'accueil, de sécurité (policiers) et de travail manuel ;
- Il existe aussi un problème de seuil par rapport au télétravail (capacité du disque dur)

Il importerait aussi de relocaliser certains agents, qui devront travailler pendant plusieurs années dans des bâtiments de type ALGECO. Certains évoquent une possible utilisation de l'ancienne école de la ZAC. Mais le site est aujourd'hui occupé à 70%... et la zone est inondable ! Il faudrait donc, dans le meilleur des cas, disposer d'un bâtiment qui réponde à de nombreux critères de sécurité et de praticité.

Ce que demandent surtout les agents, c'est de disposer des moyens de travailler sereinement dans l'intervalle : matériel, mobilier, informatique.

Rénover ou démolir/reconstruire ?

Il y a unanimité parmi les agents du premier groupe pour démolir et reconstruire un nouvel Hôtel de Ville.

« Un bâtiment « moderne », inscrit dans le 21^e siècle ».

« Un bâtiment qui tienne compte de tous les aléas (cyclones, tremblements de terre...) »

« Des panneaux d'affichage électroniques dans l'Hôtel de Ville ».

« Un bâtiment durable, HQE »

« Une connexion Internet qui fonctionne parfaitement. Et plus globalement, l'aspiration à « être à la pointe de la technologie » »

« Des espaces conviviaux ».

« Un espace d'accueil digne de ce nom ». A ce propos, la Mairie de Baie-Mahault est citée en exemple. Les agentes concernées par l'accueil indiquent aussi leur aspiration à disposer de téléphones à casque, et d'un numéro de téléphone unique avec relais, bref une plateforme téléphonique moderne.

« Des espaces de travail mieux équipés ».

« Pourquoi pas des étages, mais alors avec un ascenseur, notamment pour les PMR et pour les agents qui « prennent de l'âge » car « les gens montent et descendent toute la journée ».

« Des espaces mieux configurés », offrant à chaque agent l'espace dont il a besoin pour ne pas se sentir étouffé, et surtout pour pouvoir accueillir des visiteurs et travailler dans de bonnes conditions, car aujourd'hui, « tout est trop exigü » !

Il est important de « voir à l'extérieur », d'avoir de la « perspective », de voir « l'horizon » pour ne pas se sentir étouffé, d'où la demande de baies vitrées pour qu'il y ait de la lumière. La question de la lumière nécessite de porter une attention particulière à l'orientation et à l'exposition de la mairie

« Du bois à l'intérieur, plus chaud et accueillant ».

« Un espace « cuisine » pour les agents qui souhaitent manger à l'intérieur, ne serait-ce que pour réchauffer un plat ».

« Un lieu spécifiquement équipé pour les visioconférences ».

« Un lieu dédié aux échanges, aux formations, à des projections le cas échéant, qui ne soit pas encombré de trop de piliers comme c'est le cas aujourd'hui, ce qui complique la vision à 360° »

Enfin, les agents attirent l'attention sur les équipements récents à leur sens mal conçus (problèmes avec le nouveau gymnase) ou pas à leur goût (comme la nouvelle église).

Pour plusieurs agents, l'emplacement actuel de l'HDV n'est pas idéal (présence à proximité de 2 cours d'eau), mais il n'y a plus de foncier !

La place centrale idéale apparaît par contraste avec l'existant (« trop vide ») comme une place aménagée :

- Des plantes, des fleurs, des arbres ;
- Un coin pour les enfants ;
- Un espace interdit aux chiens, à moins de prévoir un espace dédié à cet effet ;
- Des kiosques pour accueillir les commerçants ;
- Des bancs pour s'asseoir et se détendre ;
- De l'eau (des jets, ou une fontaine, mais une présence aquatique).

Comment impliquer les habitants ?

Les agents indiquent qu'un petit questionnaire en mairie, à disposition des usagers, serait bienvenu.

Ils saluent la présence d'une « boîte à idées ».

Ils ne sont pas convaincus qu'une simple invitation aux habitants permette de remplir les focus groups planifiés : « il faut se déplacer pour aller dans les quartiers à leur rencontre ».

Les agents expriment leurs interrogations sur le calendrier, et pointent l'urgence de la situation : « Un bâtiment comme ça ne peut pas recevoir du public ». L'idée exprimée est qu'il

n'est pas raisonnable d'attendre pour faire les travaux qui s'imposent : il est de leur point de vue nécessaire d'engager des travaux immédiats, pour des raisons de sécurité et de santé.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

2. COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP AGENTS N° 2 (31 MARS 2025)

Contexte

Nombre de participants : 16 (dont 9 femmes et 7 hommes)

Quelles difficultés rencontrez-vous aujourd'hui par rapport à l'Hôtel de Ville (le bâtiment) et à la place centrale ?

« Le bâtiment a été mis en service en 1998, mais il a été construit bien avant ».
« À l'époque, on était très contents, le bâtiment était formidable, et puis tout s'est dégradé. »
« Pour moi, quand j'étais bachelier, l'hôtel de ville était un symbole de renouveau – on m'avait même offert un porte-clés ! »
« Il y a de nombreux problèmes, qui ont déjà été signalés à de nombreuses reprises, mais on a l'impression que rien ne bouge ! »
« Le projet pour cet hôtel de ville en termes d'organisation a-t-il évolué avec le temps ? On a l'impression que les choses n'ont pas été pensées : les cadres ont été concertés pour la distribution des bureaux. Point. »

Problèmes de sécurité :

Dès 2021, des fissures sont apparues sur les murs. Puis des chutes de béton, des fuites d'eau et des dégradations diverses ont été constatées.

« À la régie, il y a du béton qui tombe » ; « Les chutes de blocs de béton constituent un risque, non seulement pour nous, mais aussi pour les usagers. »

« Ça se détériore dans tous les services ! »

« De nos fenêtres, nous voyons les poteaux fissurés »

« Un jour, j'ai marché dans de l'eau. Puis j'ai constaté la présence d'eau dans mon bureau. Puis des morceaux de béton. Des réparations ont été faites... »

« Un bloc de pierre s'est décroché juste au-dessus du poste de Police »

« Nous sommes en danger. Le bâtiment est plus que vétuste »

On assiste à une dégradation continue du bâtiment : infiltration d'eau, chute de blocs de pierre : tout cela nécessiterait dès aujourd'hui une signalétique de mise en garde.

« La zone est soumise à un risque de séisme majeur : qu'est-ce qui m'arriverait dans ce bâtiment ? »

« Les choses ne sont pas réparées et c'est incompréhensible »

Concernant les usagers, il n'y a pas assez d'issues de secours, et certaines sont condamnées. Il y a trop d'escaliers, et les sols sont trop glissants.

À l'extérieur, des dégradations et des incivilités :

- Il n'y a pas d'éclairage, ce qui n'est pas sécurisant pour les riverains ;
- Il existe de nombreux coins de deal ;
- On peut constater la présence de seaux un peu partout, surtout en temps de pluie.

On observe la présence de nombreux collégiens aux abords de la Mairie, ce qui pose des problèmes de sécurité eu égard à l'état de délabrement du bâtiment (chutes ponctuelles de blocs de pierre notamment).

Problèmes de salubrité et d'hygiène :

« On observe des dégradations depuis 2008 ! »

« La semaine dernière, une dame munie d'une canne demandait si les sanitaires fonctionnaient – preuve qu'elle avait de sérieux doutes ! »

« Sanitaires : gros problème d'hygiène ; pas de distinction homme-femme ; pas de petit équipement de base (savon). On entend le bruit de l'eau des toilettes au-dessus, ou un bruit

AR-Pref de la Seine-Saint-Denis

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

« L'esplanade est devenue une aire de jeux et un espace sanitaire pour chiens »

Problèmes d'accessibilité et de signalétique :

« Soit on a du mal à accéder à l'Hôtel de ville, soit on a du mal à en repartir ! »

Pour les personnes à mobilité réduite (PMR), c'est compliqué, y compris pour passer : « pour accéder au poste de police, il faut monter à l'étage ».

« Au début, il existait un accès PMR au sous-sol, mais il a été fermé faute de possibilité de contrôle ».

« Concernant les usagers, il y a trop d'escaliers, et les sols sont trop glissants ».

« Quand il pleut, c'est inaccessible et les escaliers sont glissants. »

« Gros problème de signalétique : rien ne signale un hôtel de ville ».

« Il n'y a pas de livret d'accueil pour les usagers. De plus, il n'existe pas de questionnaire de satisfaction ».

« Dans l'aménagement même de la ville, on observe un vrai problème de déplacements et d'organisation de l'espace ».

Problèmes de fonctionnalité :

« Il n'existe pas de cafétéria, d'endroit où se restaurer, se retrouver ».

« La mairie n'est plus fonctionnelle : au service RH, les bureaux sont inadaptés au nombre de personnes. Il y a également un vrai enjeu de fonctionnalités des bureaux ».

« Quand il y a de la pluie, souvent on est coupés (Internet) : s'agit-il d'un problème au niveau du serveur ? »

« Les volets roulants sont souvent dysfonctionnels. Les fenêtres ne s'ouvrent pas ».

« Il n'y a pas d'issue de secours ».

« Pas de points d'eau pour se rafraîchir »

« C'est de pire en pire »

« Problème d'agencement de l'Hôtel de ville : peut-être faudrait-il prévoir des systèmes de rotation pour pouvoir utiliser les bureaux disponibles ».

« Problème au niveau des places de parking ».

« Au niveau de l'informatique, c'est moyenâgeux ! » : il existe de gros problèmes de câblage, et il est compliqué voire impossible de faire des visioconférences.

« La salle d'attente est à découvert, ce qui pose de gros problèmes quand il pleut ».

La salle des délibérations est trop exposée au soleil ou pas assez éclairée, et est jugée peu pratique. « Pourtant des mariés l'ont aménagée et c'était magnifique ! »

Quels sont pour vous les principaux objectifs de la transformation de la place centrale et de l'Hôtel de Ville ?

« Sécurité », « salubrité/hygiène », « accessibilité/signalétique », « fonctionnalité »

Dans ces transformations, que faut-il absolument conserver (que vous semblerait-il essentiel de préserver de l'existant qui fonctionne) ?

« L'espace vert devant l'hôtel de ville est un atout : il faudrait l'aménager, le penser comme un espace de rencontre pour laisser les enfants jouer ».

Quels sont les principaux défis logistiques que vous anticipez lors de la transformation de la place et de l'Hôtel de Ville ?

« Il faudra bien penser au local de la Police pendant les travaux : qu'on ne soit pas les uns sur les autres, et qu'on puisse continuer à travailler normalement »

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Comment la municipalité pourrait-elle vous aider à traverser ces difficultés ?

« Le temps des travaux, pourquoi pas envisager un système d'Algeco ou du télétravail ? »
« Je ne veux surtout pas me retrouver à la ZAC ! »
« La municipalité nous aidera en nous donnant des moyens pour travailler »
« Je serai preneuse d'un retour d'expérience de la période COVID, car pendant cette période, le service a été assuré. »

Pensez-vous qu'il faille plutôt rénover le bâtiment existant ou le détruire pour en reconstruire un nouveau ?

« Réhabiliter, pourquoi pas, si c'est un moindre coût »
« Je poserais la question autrement : si tous les problèmes étaient réglés, est-ce que vous conserveriez le bâtiment ? »
« Certains éléments tendent à se détacher les uns des autres. Si on peut sauver le bâtiment en le réhabilitant sans que le coût soit exorbitant, pourquoi pas ? »

À quoi ressemblerait l'Hôtel de Ville de vos rêves ? Que devrait-on y trouver qui fait défaut ou fonctionne mal aujourd'hui ?

« L'Hôtel de ville idéal, ce serait pour moi un bâtiment répondant à un double souci de modularité et de multimodalité »
« Aujourd'hui, on n'attire personne ! »
« L'Hôtel de Ville idéal est indissociable de l'usage qu'on souhaite en avoir. C'est à travers ce critère qu'on pourra évaluer la plus-value du futur bâtiment »
« Existence d'espaces de travail, d'espaces de rencontre, d'une salle de sport ».
« Poste de police : besoin de vestiaires, mais plus globalement d'un vrai poste aménagé en fonction des besoins du service (besoin de confidentialité lors des échanges avec les usagers par exemple) ».
« Parfois, les couleurs utilisées sont aberrantes ». Idem pour le mobilier, ou pour l'équipement.

À quoi ressemblerait la place centrale de vos rêves ? Que devrait-on y trouver qui fait défaut ou fonctionne mal aujourd'hui ?

Les agents du second groupe expriment le souhait d'un hôtel de ville de plain-pied, fonctionnel, modulaire, évolutif en fonction des besoins.

« Il faudrait mettre des bancs et une aire de jeux ».
« L'espace n'est pas utilisé. Il conviendrait à minima de l'arborer ».
« Se posera aussi la question de la sécurité et de l'entretien de cet espace ».
« Il faudrait partager cet espace en plusieurs sous-espaces : pour les enfants, pour les jeunes (vélos, rollers), pour les autres personnes âgées (échecs, pétanque...).
« Il faudrait rajouter un jet d'eau ou une fontaine : le bruit de l'eau, ça apaise ! »
« Ça va attirer du monde »
« Il conviendrait de réfléchir en complémentarité de l'existant (à titre d'exemple, un parcours sportif existe ailleurs, pas besoin d'en refaire un) »
« On a le sentiment qu'à l'ouest du territoire, on serait ailleurs : cela pose la question de l'accessibilité, des transports. De plus, le pont en reconstruction a créé une fracture :

- Rendre ce nouveau centre accessible à tous les Goyaviens, y compris aux personnes âgées ;

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

Le faire vivre, économiquement et en termes de service public.

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

« Le centre idéal, c'est celui où on se sent en sécurité, où on a les services dont on a besoin »

En conclusion

Les agents soulignent la nécessité d'une vraie politique d'entretien pour demain, quels que soient les choix techniques qui seront opérés pour le projet de l'hôtel de ville.

S'agissant de la concertation en elle-même, les agents sont informés de la tenue d'un focus group habitants le 12 avril et de la possibilité qu'il leur est offerte de continuer à contribuer via les réseaux sociaux dédiés.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

3. COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP HABITANTS N°1 (12 AVRIL 2025)

Participants par section et par sexe : 11 adultes – 2 enfants

Section	Boisec	Bourg	Monfils	Monplaisir	Morne rouge
Femme	1	3	2	1	1
Homme	-	-	1	1	-

Représentants du Conseil municipal :

- Ferdy LOUISY, Maire de Goyave
- Achille ADONAI
- Philippe TARER
- 1 adjointe au Maire
- Félix EMMANUEL
- Hélène NAGAMAN
- Jennifer GERAN, 2^{ème} adjointe Relation extérieures, Affaires et Caisse des écoles
- Nadia CONSTANT, Conseillère municipale Culture, Actions mémorielles

Coordinateur de la réunion : M. ARAMINTHE

Introduction

M. Ferdy LOUISY, maire de Goyave, ouvre la réunion publique en soulignant l'importance de rencontrer la population avant de commencer les travaux de réhabilitation de l'Hôtel de ville et de son esplanade.

Le Maire présente l'historique du bâtiment de la mairie, âgé de 30 ans (relativement récent) mais dont l'état est largement dégradé et non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Il indique les informations suivantes :

- un premier diagnostic de la structure a été réalisé en 2015. La rénovation pourrait coûter aussi cher que la reconstruction compte tenu de l'augmentation des prix des matériaux. Au total, ce sont presque 2 millions de variations dans le prix des matériaux en 2 ans.
- La démolition de l'ancienne mairie pour la construction du centre sportif Teddy Riner a suscité une vive émotion auprès de la population.
- L'église de Goyave présente des risques élevés d'effondrement. Les expertises ont conclu à la nécessité de mener des travaux conséquents. L'ancienne église sera démolie sous peu, après validation de l'évêché.
- La ville a privilégié l'autofinancement pour le projet de reconstruction de l'Hôtel de ville.
- La municipalité en est à son quatrième Hôtel de ville.

Soucieux de respecter le principe de démocratie participative, il rappelle que l'objectif de cette réunion est de consulter la population pour savoir comment procéder à la réhabilitation. Cette consultation répond à la volonté de repenser l'ensemble du cœur de ville, notamment l'esplanade.

Antony MARAGNÈS introduit la démarche et explique les premières étapes du travail de consultation. Il indique la volonté d'inclure les écoliers, en vulgarisant le propos. L'idée est de les informer de la démarche et de les mobiliser en tant que citoyens.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

M. ARAMINTHE explique que la consultation s'inscrit dans le cadre d'un projet important pour la ville : « On est en train de préparer l'avenir. C'est une démarche particulière. Le fait de vous intégrer en amont, vous permettra d'intégrer vos préoccupations. Tenir compte dans la mesure du possible de la contribution de tous. On est dans une programmation du développement de la ville. On est en train de s'occuper de la centralité du bourg, du cœur de bourg. L'objectif de cette opération est de pouvoir apporter un service public de meilleure qualité ; avoir un outil de travail performant (moderne, accueillant, lisible). On attend beaucoup de vous car on est en train de travailler pour vous ».

Les fils conducteurs

- 1) Quels changements aimeriez-vous voir pour améliorer votre expérience quotidienne sur la place ?
 - Agrandir la salle des mariages
 - Espaces extérieurs mal optimisés

II. Les améliorations souhaitées

- 1) **Pensez-vous qu'il faille plutôt rénover le bâtiment existant ou le détruire pour en reconstruire un nouveau ?**

Participant.e : Le plus attrayant est l'esplanade, ainsi que la bibliothèque. Il faudrait des bancs, une animation pour que la population vienne s'asseoir. Elle (l'esplanade) a un fort potentiel, il faut garder du vert.

Participant.e : D'accord avec madame. J'aime bien l'accueil de la Mairie : c'est large, c'est aéré.

Antony MARAGNÈS : Est-ce que vous venez à l'esplanade ?

Participant.e : Je ne viens pas souvent, mais mon fils apprécie. J'y venais quand j'étais petite.

Participant.e : L'espace autour de la mairie est bien mais il n'est pas structuré. L'espace mériterait d'être aménagé ; là, il faut rentrer par le côté. Il aurait fallu la restructurer. C'est contre-intuitif.

Participant.e : Sur Goyave, il y a beaucoup de logements, mais peu d'airs de jeux pour les enfants. Est-ce qu'il y a des enfants souvent sur l'esplanade ? Dans l'état, ça peut rester.

Participant.e : La mairie en elle-même a dû être pensée il y a plus de 40 ans. Le bâtiment aurait dû être rénové régulièrement. Il vaudrait mieux le « rayer », car je connais un peu l'histoire. Même les infiltrations sont dues au manque de finitions. Ils avaient fait le gros œuvre, mais la charpente en elle-même n'était pas terminée. A cette époque-là, on utilisait le sable de mer. C'est pour cela que je pense qu'il faut détruire ce bâtiment. Concernant, l'esplanade de Goyave, à ce jour, on n'a pas de lieu de rencontres dans le bourg. On peut faire un parcours sportif autour, structurer des barrières pour les enfants.

Antony MARAGNÈS : Entre le moment de 1^{ère} construction du bâtiment et sa finition, il s'est écoulé beaucoup de temps. Et le bâtiment n'était pas couvert.

Il semble qu'il y a peut-être un cours d'eau qui pourrait menacer le bâtiment.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-21371192202510625
Antony MARAGNÈS : À quelle fréquence venez-vous à la mairie et pour y faire quoi ?

Publication le : 13-10-2025

Participant.e : Je viens assez souvent. L'escalier est très glissant. Avant on pouvait passer par derrière, maintenant on est obligé de faire tout le tour. Pour aller au niveau de l'urbanisme, il y a trop de couloirs. Je suis allée dans les bureaux de la secrétaire, il y a pleins d'escaliers, de balcons qui ne servent à rien, trop d'espaces perdus. La salle de mariage, elle ressemble à un cimetière. Elle est très mal décorée . J'aurais aimé que le CCAS soit dans la mairie, et que la police municipale soit ailleurs. Les services techniques sont trop loin. Il faut favoriser le rapport avec les administrés.

Participant.e : Quand on rentre dans la mairie, quel que soit l'endroit où on veut aller, ce sont souvent des escaliers, des grands couloirs. En matière d'accessibilité, c'est ce qu'il y a de pire. Je trouve que ce n'est pas très facile de se repérer dans la mairie. La police municipale en bas, on attend. Combien coûte l'entretien d'une mairie comme ça. Au niveau énergétique, tous ces bâtiments séparés... là ça devient compliqué à gérer à tous niveaux (à climatiser, à isoler...). S'il y a une reconstruction, cela permettrait d'aller dans une démarche d'efficacité, de retrouver une certaine économie budgétaire. Je viens (à la mairie) aussi pour des raisons professionnelles, mais la circulation dans cette mairie n'est pas très claire.

Participant.e : En regardant l'idée de l'architecte de l'époque, je constate qu'il y a des puits de lumière partout. On peut ne pas aimer les balcons partout, mais l'idée première étaient de créer des puits de lumières partout. En termes de praticité, je ne le connais pas, mais c'est vrai qu'il y a des escaliers partout. Le vrai problème c'est l'accessibilité. L'architecture est assez intéressante. J'ai trouvé l'architecture assez agréable. Dans le bourg, il n'y a pas d'endroit où les gens peuvent venir s'asseoir. Il y a un peu de verdure, mais il faut que ce soit gai, pourquoi pas avec des équipements de fitness, que les jeunes s'y retrouvent...

Participant.e : Sur l'esplanade il faut un espace qui rassemble. La salle des mariages est trop sombre. Il faut qu'elle inspire la gaieté. Je vois bien une allée de Goyaviers, pour montrer qu'on est à Goyave. J'habitais à la Courneuve, il y avait un espace dédié aux enfants, aux sportifs et une allée pour les mariages. On peut se rassembler à la mairie, pas uniquement pour des rendez-vous.

Participant.e : La mairie est jolie. Les puits de lumière ne servent à rien.

Réaction d'une autre habitante : On peut éteindre et la salle reste lumineuse.

Antony MARAGNÈS : Faut-il rénover ?

Participant.e : Ça dépend du coût et des possibilités d'aménagement de l'existant. Si on a une idée du coût, quelles sont les possibilités, sachant qu'une nouvelle construction induit des coûts de matériaux qui ont explosé.

Participant.e : Est-ce que le bâtiment répond aux normes parasismiques ? Il faut que des expertises soient faites pour connaître.

Antony MARAGNÈS : Non parce que les normes ont évolué depuis sa construction.

M. le Maire : Cela a été fait en 2015. La particularité de ce bâtiment est qu'il est fait en 3 blocs. Le bâtiment a besoin d'un renforcement antisismique. Les murs sont épais, on a du mal à mettre le wifi car c'est du béton.

Participant.e : A l'époque, il a dû y avoir des normes parasismiques. Pour une mairie, il faut au moins une zone qui puisse continuer à fonctionner en cas d'urgence.

M. le Maire : La zone de PC se trouve au sous-sol. Quand il pleut, en temps de cyclone, nous avons de l'eau. Vous êtes juste au-dessus du PC (rez-de-jardin). Il est équipé en téléphone satellitaire, pour éviter toute rupture de communication en cas d'urgence.

Participant.e : Parfois la rénovation coûte plus cher que la reconstruction. Je suis senior, et il y a de plus en plus de seniors, donc l'accessibilité c'est important. Il y a trop d'escaliers.

Participant.e : J'ai connu l'Hôtel de ville en 1995, je préfère qu'on le détruise et qu'on le remette aux normes sismiques etc. Il y a beaucoup de fissures, l'accueil n'est pas parfait...

Participant.e : Mon avis est mitigé. Il faut penser tout en relation à la nature. Il faut penser aux déchets qu'impliquerait une reconstruction totale.
Peut-on avoir les deux dossiers (reconstruction / rénovation) pour trancher ?

2) Quels types d'aménagements ou de services supplémentaires aimeriez-vous voir sur la place (par exemple, espaces verts, aires de jeux, bancs, éclairage) ?

Participant.e : Cette esplanade est l'occasion d'avoir un vrai centre bourg. On a la mairie, mais ça ne fait pas 'mairie au milieu de son espace'. Ça mériterait d'être restructuré et d'avoir le statut de mairie. En faire quelque chose d'urbain. Créer le centre bourg qui n'existe pas encore. Créer un cœur de bourg à l'échelle de la commune, avec les spécificités de la commune.

Participant.e : Avec les architectures, on peut refaire à l'identique. Il faut ajouter une cité administrative comme à Petit-Bourg. La Mairie peut être réduite en superficie. Dans le centre administratif, on met la police, tous les services... Des choses peuvent aller là-bas (près du service technique). J'ai habité à Drancy, devant c'est joli, à côté il y a un centre de santé... Je suis de Goyave, mon père est de Goyave.
Le participant remercie le maire de consulter la population avant le lancement de la construction.

Antony MARAGNÈS : Est-ce qu'il y a des modèles, en Guadeloupe ou ailleurs, qui vous inspirent ?

Participant.e : Baie-Mahault ou le Moule. Quand j'ai visité le Moule, la mairie est ancienne, mais malgré l'ancienneté on voit que les gens ont réfléchi. Quand j'ai connu l'inauguration de la mairie de Goyave en 1995, c'était un chef d'œuvre, mais il vaut mieux bien faire les choses avec les risques. A été invité par Joby BALANGRE, à la radio RHT, pour présenter la commune de Goyave. La commune a un atout touristique, culturelle et vivable. « Les gens croient qu'on n'est rien, mais on a de la valeur ».

Participant.e : Je n'ai pas de modèles, mais ce projet doit être l'occasion de penser le quartier environnant. Des choses m'ont marqué en circulant dans le bourg, c'est la quantité de déchets. On peine à prendre plaisir à déambuler dans le bourg. Repenser l'Hôtel de Ville avec le cœur ville ne doit pas être circonscrit aux bâtiments, mais à l'environnement proche. Si une personne vient visiter Goyave, elle ira voir l'église etc... mais si elle le fait à pied, elle est susceptible de tomber sur des piles de déchets.

3) Comment la place pourrait-elle mieux servir de lieu de rencontre ou de détente pour vous et votre famille ?

4) Quels aménagements vous feraient venir sur la place ?

Participant.e : Un manège pour les petits, des balançoires, des fleurs, des bancs. Qu'il y ait un peu d'animation. Pourquoi pas une fois par mois du gwo-ka, avec des marchandes... Que

AR-Prefecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-21971140-20251013-16-DE

Reception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

ça vive. Chaque territoire doit avoir sa spécificité. Si quelqu'un vient de l'hexagone, on ne peut pas les emmener à Goyave. C'est dommage car il y a le bord de mer. En rentrant par l'entrée de Fort'île, il y a tout le temps des déchets.

Participant.e : Actuellement le cœur de la ville de Goyave n'est pas la mairie, mais près du palais Teddy Riner. Ça manque d'activités autour de la mairie de Goyave. Il y a plein de déchets à l'ancienne entrée de Goyave. Mais ils ont été enlevés parce qu'il y a des associations de carnaval. Ils ont tout enlevé pour les 10 km de Goyave. Dans le bourg, il y a des déchets (matelas...) mais ce ne sont pas des gens de la résidence, ce sont des gens des alentours. Les réservoirs pour les bouteilles ne sont pas fréquentés. On allait souvent à la plage de Sainte-Claire, mais on ne peut plus depuis Maria. La Poste est le centre de Goyave. Il n'y a que des logements autour de la mairie.

Antony MARAGNÈS: Il n'y a qu'une seule activité économique dans la résidence Matéliane. Est-ce que vous verriez d'une bon œil le développement d'activités commerciales ?

Participant.e : *Oui.*

Participant.e : J'aime bien l'idée de l'esplanade, un espace ouvert. Quand il y a des fêtes pendant les grandes vacances, c'est vraiment un lieu de rencontre. Il faudrait végétaliser, mettre des bancs. Pour le bâtiment, privilégier les matériaux végétaux pour laisser passer l'air, espace ouvert...

Participant.e : L'ancienne mairie avait des bancs, il y avait le vivre ensemble. Le tout-venant et le savoir vivre ensemble, ce n'est pas évident. Les airs de jeux où j'ai vu mes enfants jouer, ne sont plus fréquentés par des enfants mais par des chiens pitbull avec leurs maitres et des dealers de drogues.

Participant.e : Je suis d'accord et en même temps pas d'accord. On a eu le même discours pour un parc dans ma cité, mais si les jeunes viennent dans les airs de jeux, c'est que les jeunes ne trouvent rien pour eux. J'aime bien les rassemblements. Il y a toujours des gens qui vont faire bien et d'autres qui vont faire mal. On a besoin d'un espace. On ne peut pas tout concentrer. Les jeunes vont sous la mairie, mais ils ne sont pas bien sous la mairie. Il faut faire des espaces pour que tout le monde y trouve son compte.

Élu : L'organisation de la cité fait que la mairie n'est pas en responsabilité des déchets et des encombrants. Sujet à part. La mairie fait de la communication pour faire évoluer les comportements.

Participant.e : Pour moi le bourg, ce n'est pas du côté de la mairie.

Antony MARAGNÈS: Que peut-on mettre comme animations dans le bourg ? Évocation de l'épisode du cirque placé sur l'esplanade.

Participant.e : Il ne faut pas se leurrer, il faut des commerces pour faire venir les gens. Quand on va vers le Leader Price, c'est impossible de se garer, il y a des voitures dans tous les sens. Il ne faut pas obliger les gens qui sont là à aller faire la queue. Niveau circulation des voitures, ce n'est pas très pratique de faire des zigzags dans les petites rues. C'est certainement un boulot d'urbanistes.

Antony MARAGNÈS : Quid du stationnement ? Comment accommoder tout le cela ?

Participant.e : Suivant les jours d'école, il y a de plus ou moins de facilité pour se garer. Dans la zone commerciale à l'entrée, c'est impossible de sortir, avec le vendeur de cocos. Le

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

vendeur de légumes, s'il était là-bas, j'irais acheter mes légumes là-bas. Faudrait effectivement des zones de stationnement qui conviennent.

Participant.e : Près du stade, il y a des petits kiosques, ça pourrait être une idée pour les commerces.

Antony MARAGNÈS : Est-ce un espace sécurisé et confortable pour les cyclistes ? Est-ce que chacun peut accéder aux bâtiments de la mairie sans encombre (aux abords) ?

Participant.e : On a ce pôle mairie et un pôle poste. Il faudrait créer une vraie liaison entre les deux. Quand je viens par-là, j'ai l'impression d'avoir deux zones séparées.

Participant.e : Il faudrait modifier la circulation. Du côté de l'école près de la poste et la résidence Paul MADO, que les voitures montent et ne passent pas par-là. Modifier en plus la circulation, car il y a un grand parking devant l'école, entre la mairie et le stade.

M. ARAMINTHE : très bonnes propositions formulées. La commune a lancé une réflexion sur la révision du PLU pour revoir l'organisation générale du bourg. Le PLU de 2017, mettait déjà en place les bases de l'organisation. La question de la circulation a été posée. La question de l'organisation générale du bourg a été posée (connexion entre l'ancien et le nouveau bourg). On est dans une démarche de développement progressive. La municipalité reviendra devant la population pour en parler.

À propos de la ZAC de Fort-île, ce sont des conflits d'usage qu'on retrouve principalement le week-end. Pour le moment, on voit bien qu'il y a un défaut d'aménagement de la zone. La ville a un projet de création de marché qui sortira de terre prochainement.

Participant.e : Est-ce que le marché va faire concurrence à Leader Price ?

M. ARAMINTHE : La mairie s'est posé la question de la concurrence avec les primeurs.

Participant.e : Que deviendra le marché actuel, face à l'église ?

M. ARAMINTHE : Il sera certainement démoli. On est dans une phase de renouvellement des équipements structurants. Le bâtiment du petit marché est en mauvais état.

Participant.e : C'est un peu contradictoire par rapport à ce qu'on disait. La ZAC de Fort-île qui est déjà saturée accueillerait le nouveau marché. Cela signifie que les activités que vous prévoyez ne concernent pas le centre-ville. Il faut tenir compte des besoins de la population. A Fort-îles on a besoin de plus de places de parking. Il faut saisir cette occasion pour délocaliser et relancer le marché dans le bourg. Pour la mairie, il ne faut pas penser uniquement au bâtiment, mais aux environs.

Participant.e : Mettre un marché dans une zone où il y a plus d'habitations favorise la mobilité douce. Quand on a la chance d'habiter dans le bourg, offrir la possibilité aux gens de faire leurs courses dans le bourg sans prendre la voiture est important.

Participant.e : Si vous délocalisez le marché, c'est par rapport à la construction du cimetière ?

M. ARAMINTHE : Le petit marché, au niveau structurel, ne peut être conservé.

Participant.e : On ne peut pas le refaire au même endroit

M. ARAMINTHE : Nous voulons apporter davantage d'activités à la zone de Fort-îles qui est déjà dédiée à l'activité. En complément du marché, il y a la problématique du stationnement. On en a pris conscience. Un 2^{ème} volet dans la ZAC de Fort-îles créera de nouveaux

AR-Prefecture de Basse-Terre
971-219711140-20231013-16-DE

Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

stationnements. La question de repositionner un marché en plein centre bourg est légitime, mais on fait face à une réalité de disponibilité foncière. Petit îlot de l'hôtel de ville. Il faut réfléchir à des activités qui ne vont pas mobiliser trop de foncier. Si on souhaite avoir un espace aéré avec un complément de petits aménagements, il faut peser le pour et le contre. Cela induit de revoir la dimension des trottoirs... 1 marché à proximité de l'esplanade est impossible.

Antony MARAGNÈS : Le choix de bâtiment aura un impact sur l'emprise de l'esplanade.

Participant.e : Il y a un avantage à la configuration du site. On peut avoir 2 accès sur deux niveaux. Cela pourrait, dans une configuration bien pensée, permettre un accès officiel et un accès plus administratif.

Participant.e : Est-ce que vous avez pensé à l'économie d'énergie (panneaux solaires, économies d'eau). Prévoir des toilettes plus agréables ?

Participant.e : Des brasseurs d'air à la place des climatiseurs.

V. Vos préoccupations et suggestions

1) Avez-vous des préoccupations spécifiques concernant le projet de transformation (comme le bruit, la durée des travaux, etc.) ?

Participant.e : Quand on damne la terre ça résonne dans tous les bâtiments à côté. Pourquoi les portes ont été fermées au niveau de la Police municipale ?

Élu : Cela permettait de mieux contrôler les arrivées car il n'y a qu'un seul accueil. Dans une collectivité organisée, il y a un service d'entrée qui ventile les administrés.

Participant.e : Concernant l'aspect financier : si on n'a pas tout anticipé, on peut arriver à des avenants. Sur la question de la sécurisation du projet. Quels sont les niveaux de sécurité mis dans la conception et la mise en œuvre du projet ? Il faut que le maître d'ouvrage soit au fait de ses besoins. Quelles sont les garanties pour sécuriser les projets pour ne pas avoir un bâtiment présentant des défauts dès l'inauguration ?

Participant.e : Il faut faire toutes les études de faisabilité + la programmation à tous les niveaux. Le COVID, 'c'était' très compliqué en termes de surcoût. Mais il faut un programme bien fait qui anticipe au maximum. Avoir les bonnes données, les bons besoins de chacun. Quand le projet est quasiment terminé et qu'on se rend compte qu'on a oublié tel ou tel usage. Il faut que les maîtres d'ouvrage se fasse accompagner pour établir une enveloppe qui corresponde au niveau de besoins. Si on veut climatiser ou avoir un bâtiment autonome en énergie. Ne pas concevoir un bâtiment comme l'école 'avec la clim posée sur la façade'. Il faut voir ce que veulent les gens, quels sont les besoins des gens. C'est un stade important, qui prend du temps.

Participant.e : Sur le terrain, il y a un niveau haut et un niveau bas : Est-ce qu'une APU peut accueillir des locaux commerciaux ?

M. ARAMINTHE : Au niveau de la Ville, on va prendre toutes les garanties. Sur le développement du projet, on intègre le volet exploitation. Il faut avoir une réflexion sur l'exploitation et les contrats d'exploitation quand le bâtiment sera livré. Sur l'école de Boissec, l'exploitation est faite.

Il y aura une vraie vigilance sur la conduite de ce projet.

AR-Préfecture de Basses-Pyrénées

Arche de la Ville de Goyave

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Antony MARAGNÈS : Questions complémentaires

Participant.e : Concernant le nouveau projet, il faut concevoir des espaces dédiés à des expositions d'art. Cette salle de délibérations a aussi accueilli des mariages.

4. COMPTE-RENDU DU FOCUS GROUP HABITANTS N° 2 (6 MAI 2025)

30 Participants résidant dans le bourg ou en sections.

Représentants du Conseil municipal :

- Ferdy LOUISY, Maire de Goyave
- Achille ADONAI
- Philippe TARER,
- 1 adjointe au Maire
- Félix EMMANUEL
- Hélène NAGAMAN
- Jennifer GERAN, **2ème adjointe** Relation extérieures, Affaires et Caisse des écoles
- Nadia CONSTANT, **Conseillère municipale** Culture, Actions mémorielles

Coordinateur de la réunion : M. ARAMINTHE

Introduction

M. Ferdy LOUISY, maire de Goyave, ouvre la réunion publique en soulignant l'importance de rencontrer la population avant de commencer les travaux de réhabilitation de l'Hôtel de ville et de son esplanade.

Le Maire présente l'historique du bâtiment de la mairie, âgé de 30 ans (relativement récent) mais dont l'état est largement dégradé et non adapté aux personnes à mobilité réduite.

Il indique les informations suivantes :

- un premier diagnostic de la structure a été réalisé en 2015. La rénovation pourrait coûter aussi cher que la reconstruction compte tenu de l'augmentation des prix des matériaux. Au total, ce sont presque 2 millions de variations dans le prix des matériaux en 2 ans.
- La démolition de l'ancienne mairie pour la construction du centre sportif Teddy Riner a suscité une vive émotion auprès de la population.
- L'église de Goyave présente des risques élevés d'effondrement. Les expertises ont conclu à la nécessité de mener des travaux conséquents. L'ancienne église sera démolie sous peu, après validation de l'évêché.
- La ville a privilégié l'autofinancement pour le projet de reconstruction de l'Hôtel de ville.
- La municipalité en est à son quatrième Hôtel de ville.

Soucieux de respecter le principe de démocratie participative, il rappelle que l'objectif de cette réunion est de consulter la population pour savoir comment procéder à la réhabilitation. Cette consultation répond à la volonté de repenser l'ensemble du cœur de ville, notamment l'esplanade.

Antony MARAGNÈS introduit la démarche et explique les premières étapes du travail de consultation. Il indique la volonté d'inclure les écoliers, en vulgarisant le propos. L'idée est de les informer de la démarche et de les mobiliser en tant que citoyens.

Quelle est votre expérience, quelle est votre pratique au sein de l'Hôtel de Ville et sur son esplanade ?

Participante : J'habite à Sainte-Claire, de l'autre côté de la commune depuis que nous avons été coupés (par la tempête) du reste du territoire de Goyave. Depuis le temps, on aurait au moins pu mettre une passerelle à Sainte-Claire ! Moi, je me demande depuis quand existe la

AR-Préfecture de Basse-Normandie

Acte de l'Assemblée

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

mairie ? Depuis quand le maire est-il en place ? Quels travaux ont été réalisés pour entretenir le bâtiment ?

Participante : J'habite Bonfils. Je suis attachée à ce bâtiment. Je travaillais dans l'ancienne mairie et je me rappelle que le déménagement a été progressif. Nous étions ravis à l'époque. Mais nous avons très vite été témoins de la dégradation du bâtiment. Rien n'a été fait pour lutter contre les infiltrations ; aujourd'hui certaines salles sont impraticables. Avec l'augmentation de la population, les locaux sont devenus trop exigus et les services sont à l'étroit. Le bâtiment ne répond plus aux besoins de l'administration. C'est gâché sur l'occupation de l'espace.

Participant : J'habite à l'Aiguille. Rien n'a été fait pour entretenir ce bâtiment. Aujourd'hui, il y a une situation de danger pour les agents et les jeunes (qui en fréquentent les abords).

Quels sont les points positifs, les points négatifs de l'Hôtel de Ville et de son esplanade ?

Participante : J'habite à Goyave depuis 20 ans. Je suis attachée au bâtiment. Parmi les points positifs, je te trouve que la mairie est accessible. Quand je dis « accessible », je parle de son emplacement et de sa configuration. La mairie n'est pas accessible pour les PMR. Pour ce qui est des points négatifs : il y a eu très peu de travaux d'entretien, les agents sont obligés d'utiliser des seaux à l'Etat civil, le plafond de la police municipale est en train de s'effondrer, les toilettes sont insalubres, il y a des accès qui sont condamnés, les revêtements sont à reprendre... Il faut passer sous la pluie pour arriver dans la salle de délibérations. Pour moi, ça c'est un échec de l'architecture.

Participant : Parmi les points positifs, je parlerais la résilience du personnel et des habitants face à toutes ces difficultés.

Participant : La rampe n'est pas aux normes dans la mairie actuelle.

Quelle est votre expérience, quelle est votre pratique de l'esplanade ?

Participante : Je pense que l'espace (esplanade) est bien utilisé par la mairie, mais il n'y a pas d'espace pour les enfants. Et il n'y a pas d'autres endroits au bourg.

Participante : L'esplanade n'est pas connue. Les gens s'arrêtent en général à Fort'Îles, mais ne vont pas plus loin à l'intérieur du bourg. Même moi, s'il y a des fêtes les jours de pluie, je ne viens pas sur cet espace car il y a de la boue.

À ce stade du focus group, plusieurs participants expriment leurs doutes quant à l'utilité et aux suites données à la concertation, s'interrogent sur la temporalité de la présente concertation, questionnent la Ville sur les actions préventives et curatives conduites sur le bâtiment et estiment ne pas disposer de suffisamment d'informations, de données pour se prononcer sur un projet aussi important, aussi impactant pour la commune de Goyave.

Participante : C'est une bonne démarche, mais je me demande si vous allez vraiment tenir compte de notre avis. Pourquoi ne pas nous avoir consulté avant ? Qu'est-ce qui a été fait sur le bâtiment ? J'ai un doute sur l'objet de la concertation.

Participante : Vous dites qu'une expertise a été réalisée en 2015. Mais depuis, que s'est-il passé ? Qu'est-ce qui a été fait ? Je ne peux pas me prononcer sur une démolition / reconstruction ou sur une réhabilitation si je n'ai pas une estimation du coût des travaux. Il faut des éléments d'expertise pour se prononcer sur ces choix. On parle d'un bâtiment public, pas d'une cage à poules !

AR-Prefecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Participant : La consultation est trop légère.

Participant : La consultation est-elle représentative de la population de Goyave ?

Participant : La consultation est-elle obligatoire ?

Antony MARAGNÈS : Oui, le code de l'urbanisme impose de consulter la population pour tout projet de construction ou d'aménagement qui va impacter le quotidien des administrés.

Participant : Nous n'avons pas d'éléments, pas de documentation qui nous permettent de choisir entre la démolition et la réhabilitation. La mairie a été construite en 1997. Ma maison aussi. Pourtant elle est en bon état, elle. Pourquoi sommes-nous dans cette situation alors qu'il y a(vait) un budget dédié pour les travaux ?

Participant : Je souhaite mieux comprendre la situation actuelle. C'est dommage que vous n'activiez la démocratie participative que maintenant. Je trouve qu'on est induits dans une direction, celle de la démolition. Il nous faut des éléments pour décider, une lisibilité sur les coûts.

Participant : Nous avons posé beaucoup de questions : pourquoi maintenant ? Quels travaux d'entretien ont été réalisés ? M. Le maire, vous vous êtes publiquement prononcé en faveur de la démolition du bâtiment. Notre avis sera-t-il pris en compte ? Nous n'avons pas l'habitude d'être consultés sur les projets précédents. J'ai été consultée une fois dans ma vie en tant que maire junior, mais il n'y a eu aucune suite... Avant de me prononcer sur l'hôtel de ville ou sur le parvis, j'aimerais bien que le maire nous apporte des réponses...

Le Maire rassure les participants sur l'importance accordée à la concertation et précise que la Ville a fait appel aux services de professionnels qui seront chargés de rendre compte des contributions formulées dans ce cadre. Ces contributions seront présentées aux élus afin d'éclairer et de guider leurs décisions pour le projet de l'Hôtel de Ville. Le maire reconnaît que sa préférence va à la démolition / reconstruction du bâtiment, mais qu'il n'a fait qu'exprimer son opinion comme tout autre contributeur. Il rassure également les participants sur la capacité financière de la Ville à s'engager dans un projet de cette envergure et précise que la collectivité a minutieusement épargné depuis plusieurs années pour parvenir à réunir ces moyens. Il indique que des travaux d'entretien et de réparation du bâtiment ont été engagés depuis tantôt mais qu'ils ne règlent en rien les problèmes structurels de l'édifice. Enfin, le maire souligne que le projet de l'Hôtel de Ville s'inscrit dans la continuité et dans le droit fil des autres projets structurants portés ou accompagnés par la municipalité (nouvelle Église, nouvelles écoles, gymnase Teddy Riner...).

Pensez-vous qu'il faille plutôt rénover le bâtiment existant ou le détruire pour en reconstruire un nouveau ?

Participant : J'habite à Morne Rouge. J'ai assisté à la construction de ce bâtiment. C'est un bâtiment imposant. Si on le rase, on perd les repères.

Participant : Pas utile de démolir : il faut partir de l'existant en faisant des économies dans une logique de durabilité.

Participant : Moi je penche pour une réhabilitation de l'hôtel de ville et un aménagement de la place.

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

Participant : Le bâtiment ne répond plus aux besoins de l'administration. Y a-t-il moyen de l'améliorer ?

Participant : La mairie, c'est un lieu d'ancrages, le repère d'une population. Forcément, ça devient obsolète car les choses évoluent ; 2030 ne sera pas adapté à 2040. J'aurais aimé que l'ensemble reste, mais qu'on puisse l'adapter.

Participant : C'est la dernière mairie construite en Guadeloupe. Dans toutes les communes, on met en place des annexes et personne ne démolit. Je suis pour conserver les acquis.

Participant : Si le bâtiment est aux normes, je suis pour sa réhabilitation. Sinon, qu'est-ce qui pourrait être fait ?

Participant : Quand on est écolo, on répare. On ne démolit pas.

Participant : 3 blocs forment la mairie. Une amélioration est envisageable en constituant un nouveau bloc, dans l'esprit de l'architecture initiale, pour préserver la centralité des services et augmenter l'accessibilité. On peut également ouvrir les accès condamnés et aménager l'esplanade. C'est possible. On peut réhabiliter le bâtiment en le mettant aux normes. Ça déjà été fait en Guadeloupe.

Y a-t-il des idées ou des suggestions particulières que vous aimeriez partager pour améliorer ce projet de transformation ?

Participant : Pour moi, la mairie n'est pas un bâtiment comme les autres. On doit y mettre le prix.

Participant : On ne pourra parler de construction durable que si on limite les déchets de la construction.

Quels types d'aménagements ou de services supplémentaires aimeriez-vous voir sur la place (par exemple, espaces verts, aires de jeux, bancs, éclairage) ?

Participant.e : L'ancien maire voulait un jardin, que ce soit un lieu de vie. Il avait mis l'accent sur la présence de l'eau.

Participant.e : Pour moi, le parvis doit être un espace de vie. Les autres espaces remarquables de la commune, les plages, les rivières devraient l'être tout autant.

Est-ce qu'il y a des modèles, en Guadeloupe ou ailleurs, qui vous inspirent ?

Participant : Je vois un théâtre de verdure comme à Lamentin.

Participant : Il faut inclure les jeunes dans tout ce qu'on fait, les intégrer dans les projets de construction, comme ils le font à Lamentin, à Morne-à-l'Eau et à Baie-Mahault. Ça développe la fierté et le sentiment d'appartenance.

Participant : Mes deux garçons ont des troubles de l'attention. Il n'y a pas d'espaces à Goyave où ils peuvent faire du roller, du vélo, pour se défouler en toute sécurité. Donc on va à Moudong, au parc Bastareaud : c'est propre, c'est sécurisé, c'est vert !

Avez-vous des préoccupations spécifiques concernant le projet de transformation (comme le bruit, la durée des travaux, etc.) ?

Participant : Au début de la construction de ce bâtiment, il y a eu des malfaçons ; cela signifie-t-il que le marché a été mal maîtrisé ? Comment s'assurer que ça ne se reproduise pas ?

Participant : Est-ce que vous allez faire appel à une entreprise compétente pour assurer le suivi des travaux ?

Participant : On pourrait aménager des structures modulaires pour accueillir temporairement les services, le temps des travaux.

Antony MARAGNÈS : Questions complémentaires

Participant : Je constate que l'Église vulnérable est toujours là. Et je pense que les espaces du centre de Goyave devraient être considérés comme des espaces de refuge.

5. CONTRIBUTIONS ÉCRITES DANS LE REGISTRE DE CONCERTATION PUBLIQUE

« **C**itoyenne de Goyave depuis 2003, maman de 4 enfants, je me suis inscrite à la bibliothèque. On y accédait directement, c'était très pratique. Ma fille aînée y allait volontiers après ses cours du collège en m'attendant où je l'attendais avec ses frères et sœurs selon les heures. Beaucoup de services étaient accessibles directement, par le rez-de-chaussée et c'était très appréciable. Les écoles allaient elles aussi à la bibliothèque et puis plus rien, tout est fermé ! Il y a eu un problème. On a préféré faire l'autruche, s'enfermer plutôt que d'y faire face ? Édifice mal conçu, peut-être, mais sans entretien, c'est sûr ! Juste un investissement dans des seaux et des panneaux "Sol glissant" ! Pas très sérieux ! À la réunion, Monsieur le maire parlait d'en faire un attrait pour les touristes ? Est-ce l'objectif d'un Hôtel de ville ? N'a-t-on pas sur Goyave d'autres lieux pour inciter les touristes à venir à Goyave : plage, rivières, forêt, jardin... ? Non, la mairie est la maison du peuple, nous vous avons fait confiance en 2008, mais vous n'avez pas entretenu notre bien commun. Non, il ne faut pas détruire ce bâtiment d'une trentaine d'années, il faut le rénover, le transformer pour qu'il redevienne accessible à tous. »

*

« **C**omment, en étant chantre de l'écologie, président du parc national de Guadeloupe, président du SMGEAG, vice-président de l'agence pour la biodiversité, conseiller général, vice-président des aires marines protégées, peut-on oser cette question ? Les conséquences écologiques, le bon sens économique et le bilan carbone imposent la voie de la rénovation sans conteste. Bâtiment public récent d'une trentaine d'années, certes mal conçu mais choisi par un autre maire, un certain Louisy, qui a vraisemblablement fait défaut d'entretien lors des 3 dernières mandatures et qui globalement en plus de ressembler à une pyramide est mégalo, disproportionnelle, pour une population de 7500 habitants. Ça donne un peu l'impression que la décision est prise, mais que pour ne pas avoir à assumer cet attentat contre l'environnement, on fait croire que c'est le peuple qui a décidé. Si des experts ont dit qu'il faut détruire, pourquoi consulter le peuple ? Quel choix donne-t-on ? A-t-on informé d'un coup de démolition ? de construction ? de rénovation lourde ? A-t-on une idée de comment va-t-on déplacer les services pendant les travaux et le coût ? A-t-on réfléchi au fonctionnement interne, avec la dématérialisation, la bibliothèque moribonde, pléthore de personnel à entretenir ! Autant de mètre carré inutilisés ? Un bâtiment vaste qui ne fonctionne plus non plus pour le public, avant on entrait côté collège, on allait et venait à la bibliothèque, à la police municipale, aux toilettes publiques : tout se passait en bas, une vraie maison communale ! Puis la peur ? le confort des employés ? le covid ? tout est prétexte pour le châtelain : fini les douves de la joie, il faut entrer par le pont-levis ! Si l'on considère qu'il y a largement assez de mètres carrés il y a forcément des solutions pertinentes, ce serait démagogue de prétendre le contraire. La priorité n'est pas aux employés, mais aux administrés, citoyens électeurs, payeurs de l'impôt, utilisateurs de cet espace. Moi je donne pas loin de 10.000€ par an (je voudrais bien voir l'imposition du maire, mais il ne remplit pas ses obligations de transparence HATVP 😊) Il est temps de penser frugalité heureuse et créative comme le démontre chaque jour Philippe Madec. Nous avons encore plus de responsabilités sur une île, avec toutes ces contraintes de résilience supplémentaires. Il faut lancer un concours d'architecture, avec la contrainte de la sobriété et de l'exemplarité environnementale pour la rénovation de cet édifice. »

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

« **B**onjour étant résidant sur le secteur de Blanzac, population qui a augmenté. Les enfants ne peuvent pas faire de vélo ou autre car pas de moyens de circuler (accotements ou autres) et problème d'évacuation d'eau car maison égale rivières détournées et inondations. S'il vous plaît le problème n'arrête pas de s'amplifier vu le nombre de familles qui veulent vivre dans ce cadre idyllique mais comme il pleut beaucoup, les cours d'eau doivent être bien assainis, et revoir le schéma pour l'écoulement des eaux de pluie. Merci »

*

« **J**e suis une habitante de Goyave depuis 45 ans. J'aime bien cette commune. J'habite Sainte-Claire. La mairie n'est pas si vieille, regarde celle de Capesterre, Petit-Bourg et autres situées au bord de la mer qui sont encore là. Certes, il y a des améliorations à apporter, s'il le faut refaire le toit qui coule, et d'autres améliorations certainement que je ne connais pas. Je ne suis pas pour refaire une autre mairie. Trop de dépenses. »

*

« **26** mai 2025. La mairie mérite une rénovation et réhabilitation de sa structure extérieure et intérieure. L'utilisation du sable de mer a lourdement endommagé l'ensemble. Bon courage »

*

« **H**abitant du village Moreau il serait bon de revoir la signalisation du stop arrivant sur la route de Moreau, pas de marquage au sol et panneau complètement victimé. Pourquoi une partie du village a l'éclairage public et l'autre NON. Comme je l'ai déjà précisé dans un mail envoyé à la mairie il y a quelques mois : « En cas de vol de nuit ou agression ou autres incidents dus au manque d'éclairage, je n'hésiterai pas à impliquer la responsabilité de la mairie dans le préjudice que je pourrai subir ». D'autre part combien de temps faudra-t-il attendre pour la réparation des dégâts causés sur la route après la pause de tuyaux d'eau ? Le résultat en dit long sur la qualité du travail du service des eaux (pas d'argent pour faire de l'enrobé ?). Il serait judicieux comme cela existe sur tous les parkings de France et de Navarre, qu'il y ait au moins deux places réservées sur le parking de notre mairie, pour les handicapés physiques. En espérant que cette fois-ci toutes ces indications nous aideront à améliorer le bien vivre dans cette commune. »

*

« **B**onjour,

* Il y a une énorme fuite dans un des couloirs de la mairie. Cela fait des années qu'elle n'a pas trouvé réparation. Qu'en est-il s'il vous plaît ?

* La caisse des écoles : pouvez-vous créer un lien de paiement pour faciliter les règlements des factures de la cantine ?

* L'accès à la CCAS pour avoir des informations est très compliqué. A améliorer + jours et horaires d'ouverture. »

*

« **B**onjour,

Ce serait plus simple pour les parents de payer la cantine via le portail Famille sur le site, car certains parents ne peuvent pas se déplacer aux horaires fournis. »

*

« **V**ous devriez faire les travaux de réhabilitation de la mairie et un aménagement extérieur. Lieu de réunion pour la population. »

*

« **B**onjour, les routes des écoles primaires à refaire, passages piétons pour les enfants, police aux abords des écoles, côté boulangerie également à revoir (route, marché, etc.), dos d'âne côté maison route des rosiers à installer, trop de vitesse, etc.
(Ça sera pris en compte ???) »

*

« **P**ourquoi engager la mairie dans des dépenses inutiles. Renovez l'actuelle pour les fuites, embellissez-la. »

*

« **L**es temps sont durs, il faut raison garder sur les dépenses = rénovation oui, construction à voir ; les routes communales comme Bois-Sec, Bonfils, Moreau revoir. »

*

« **L**aissons aux architectes d'intérieurs le soin de créer un espace pouvant accueillir la population de Goyave. Vous devriez penser à la création d'un grand espace de jeux pour nos enfants. Une piscine pour que nos enfants apprennent à nager... »

6. CONTRIBUTIONS ÉCRITES DÉPOSÉES DANS LA BOÎTE À IDÉES

« **A**vec toutes les imperfections du bâtiment, si la réhabilitation est trop coûteuse, il est effectivement mieux de reconstruire au même emplacement. » (27 juin)

*

« "**O**ui" pour la rénovation et réhabilitation. » (26 juin)

*

« **S**i la démolition revient moins cher, alors (je suis) pour la démolition. » (16 juin)

*

« **B**onjour, j'habite Goyave, résidence C. Mortenol. J'ai 2 enfants en bas âge. Je trouve qu'il serait agréable de faire une petite aire de jeux (toboggan, balançoires...) pour les enfants dans un coin de l'esplanade avec quelques bancs. » (16 juin)

*

« **M**adame, Monsieur,

Habitant Goyave depuis 35 ans, je me permets aujourd'hui de vous faire part de mon avis. Premièrement, je trouve l'idée de rénover et reconstruire la mairie absolument insensée. Nous n'avons aucun trottoir pour se rendre au bourg et pour que nos enfants puissent aller à l'école de Bois-Sec à pied.

La route est extrêmement dangereuse à Bois-Sec, Moreau, Bonfils pour marcher en sécurité. Deuxièmement, la commune de Goyave

de détente, de partage et de loisirs – tels que des endroits où se poser en toute simplicité sur une promenade bordée de bancs, d'arbres et de fleurs. Ou bien un espace où les jeunes pourraient faire de l'escalade, du skateboard, du roller, et... dans le bourg.

Troisièmement, je trouve ça dommage que le barrage de Moreau ne serve à rien pour les habitants de Goyave, si ce n'est à faire du cheval aux alentours. Pourquoi ne pas mettre en place une activité sur l'eau telle que du pédalo ou du kayak ? Faire profiter de cet endroit magnifique au peuple plutôt qu'à une minorité de favorisés.

Enfin, des lampadaires solaires seraient indispensables dans le morne de Bois-Sec (des lampadaires qui fonctionnent !). Merci. »

*

« **P**eut-être une petite restauration de la mairie suffirait car il y a bien plus urgent à faire pour la ville et surtout pour ses habitants les Goyaviens.

*Refaire la route entre Bois-Sec et Bonfils :

- Refaire l'assainissement (l'écoulement des eaux de pluie dégrade tout) ;
- Faire des trottoirs pour assurer la sécurité des personnes qui descendent au bourg à pied ;

AR-Préfecture des Hauts-de-France | Arrondissement de Goyave

• Revoir l'éclairage de la route entre Bois-Sec et Bonfils. Les lampadaires sont dégradés avant même d'avoir fonctionné !

971-219711140-20251013-16-DE

Reception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

*Mettre en place une BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ;

*Sur l'espace vert autour de la mairie, planter des arbres, mettre des bancs, pourquoi pas un terrain de pétanque. Tout cela dans le but que les Goyaviens puissent se rencontrer, se poser dans la convivialité, être tout simplement bien dans leur ville qui crée des lieux accueillants. Pourquoi pas une CINÉMATHÈQUE car en fait il n'y a rien de ce genre entre BASSE-TERRE et LAMENTIN.

Ce serait un lieu qui accueillerait des artistes pour des spectacles et pourrait diffuser des films de ciné-club ou à l'affiche. Il pourrait aussi y avoir une salle d'exposition de créations d'artistes, d'artisans et pourquoi pas un espace pour une bibliothèque municipale.

CONCLUSION

Face à tout ce qu'il y aurait à faire tout simplement pour des besoins basiques des habitants de Goyave, je trouve qu'une reconstruction de la mairie n'est absolument pas prioritaire et n'apportera RIEN au bien-être des citoyens, et risque au contraire de créer encore plus de mécontentement.

Une résidente de Moro. »

7. CONTRIBUTION ÉCRITE POSTÉE SUR L'ADRESSE MAIL DÉDIÉE

Une seule contribution a été postée sur l'adresse mail urbanisme97128@villedegoyave.fr. Elle émane d'une participante au premier focus group habitants.

CONCERTATION PUBLIQUE ILOT CENTRAL DE GOYAVE PROPOSITIONS
--

I-MON EXPERIENCE ACTUELLE

A- CE QUE JE TROUVE LE PLUS ATTRAYANT :

Pour l'Hôtel de Ville :

- son lieu d'implantation
- les terrasses internes
- l'architecture

Pour la place centrale :

- l'espace fleuri et éclairé
- sa disponibilité de la place pour l'organisation de diverses manifestations
- sa superficie
- sa situation par rapport à l'Hôtel de Ville
- la vue sur le Mont Matéliane
- la passerelle fleurie

B- ASPECTS PEU PRATIQUES :

Pour l'Hôtel de ville :

- absence d'accès PMR
- nombreux escaliers
- insuffisance de bureaux
- les nombreux espaces non utilisés
- la surface de la salle de délibérations et du salon de mariage
- le nombre d'accès

Pour la place centrale

- inondation du milieu de la place
- glissements de terrain
- absences d'allées d'accès
- présence de déjections de chiens
- stationnement de véhicules

II- LES AMELIORATIONS SOUHAITEES

- 1- Je pense qu'il vaut mieux démolir le bâtiment actuel et reconstruire un nouveau compte tenu des problèmes d'accessibilité, d'étanchéité causés en grande partie par le jardin situé au niveau où se situe le cabinet du Maire, l'insuffisance de bureaux, capacité d'accueil du salon de mariage et de la salle de délibérations insuffisante

- 2- **AMENAGEMENTS DES SERVICES SUPPLEMENTAIRES**

- Solutionner le problème d'inondations et de glissements de terrain
- Déplacement du poteau électrique situé au milieu de la place

AR-Préfecture de Basse-Terre

Acte certifié exécutoire

971-219711140-20251013-16-DE

Réception par le préfet : 13-10-2025

Publication le : 13-10-2025

- aménagement de places de stationnement vers les résidences
- interdiction d'accès des animaux (chiens)
- installation d'une clôture avec des accès à des allées fleuries
- plantation d'arbres pour créer des zones d'ombres (pas d'amandiers qui nécessitent un ramassage régulier de feuilles et d'amandes)
- installation de bancs, poubelles
- entretien régulier
- création de jeux au sol pour enfants
- installation de « Boîtes à livres »
- installation de jeux d'eau
- éclairage

3- Avec tous ces aménagements, la place serait transformée en lieu de vie : de rencontre, de partage et de détente. La population s'approprierait l'espace et répondrait automatiquement aux différentes manifestations qui y seraient organisées

III- ACCESSIBILITE ET MOBILITE

1- SUGGESTIONS ACCESSIBILITE

- définir un sens de circulation
- matérialiser le stationnement réservé aux élus, agents et usagers
- végétaliser les zones réservées au stationnement
- création d'une promenade arborée conduisant à l'hôtel de ville
- création d'une piste cyclable et d'appuis vélos
- installation d'un accès pour PMR et d'un ascenseur

2-FACILITE DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION

La proximité du Collège Matélieane et l'insuffisance des espaces réservés aux personnels et aux enseignants ne facilite pas le stationnement et la circulation des élus, agents et usagers au quotidien, encore moins lors des rencontres parents/ professeurs. La circulation aussi devient problématique

IV- ACTIVITES ET EVENEMENTS SOUHAITES

1- EVENEMENTS

- fête de la famille
- arbres de Noël
- voeux à la population
- galette des rois

2- EQUIPEMENTS SPECIFIQUES

- scène pour les rencontres proposées, pas de marchés

V- PREOCCUPATION ET SUGGESTIONS

Compte tenu de la proximité de nombreux logements, la gestion de la poussière doit être prise en compte. Les travaux devraient être réalisés dans un délai raisonnable de manière à limiter également la gêne occasionnée par le bruit.

Que ce soit réhabilitation du bâtiment ou construction d'un autre, la communication, à différentes étapes, doit être au cœur du projet.

8. CONTRIBUTIONS DES COMMERÇANTS

Généralités

Des clients qui viennent de Goyave, de Capesterre et d'ailleurs
Les plus jeunes semblent soucieux de ne pas casser le bâtiment
« S'il y a moyen de réparer, pourquoi pas ? Sinon, il faut refaire, mais quoi qu'il arrive privilégier la solution la plus durable »
« il faut faire les choses avec le temps et les moyens qu'on a »
« Je ne me retrouve pas dans la nouvelle église »

Améliorations souhaitées

Le bâtiment est très dégradé
« J'y vais rarement »
« Ils n'aurait pas dû construire la mairie ici »
« La mairie n'est pas forcément identifiable ; il y a un vrai enjeu de signalétique »
« La structure de base est assez belle, mais les sols sont tellement glissants ! »

« Il faut aménager cet espace en espace de vie : pour les enfants (jeux), mais pas forcément des commerces de bouche »
Des espaces verts, des arbres (espaces ombragés). Souhait d'un espace plus fleuri et plus arboré.
« Il faudrait en faire un parc, comme le champ d'Arbaud »
Des bancs, des espaces de détente
Un parc pour les enfants, des aires de jeu pour les petits
« Il faudrait plus de moyens pour les jeunes entrepreneurs »
« Il y a beaucoup de trous dans les rues, beaucoup de nids-de-poule »
« Ce serait pas mal de soigner l'éclairage public »

Activités événements souhaités

« Il faut des commerces autour virgule ça apporte de la vie »
« Si l'on souhaite faire venir davantage de clients de l'extérieur, il faudra alors plus de locaux commerciaux (kiosques), plus de commerces ambulants, et notamment des commerces de bouche qui manquent beaucoup à Goyave »
Un cinéma en plein air
« Ce serait bien de proposer des ateliers pour tous ! »
« Ici, ça ne vit pas ! Il faudrait des espaces de détente, des événements sportifs »

Préoccupations et suggestions

« Le bâtiment est ancien, mais faut-il le détruire ? »
« Il y a beaucoup de sans-abri : comment gérer ce problème ? »
« Ce qui m'intéresse, c'est qu'il y ait du passage »
« Les véhicules se garent n'importe où, il faudrait changer cela »

